

H.-C. AGRIPPA à Capiton.
De Genève, 17 juin 1522.

Agrippæ Opp. Pars II, lib. III, ep^a 48^a, p. 791.

SOMMAIRE. Agrippa répond à la lettre de Capiton du 23 avril (Voyez le N^o 50). Il lui recommande un homme de bien, *zélé ministre de la Parole de Dieu*, qui se rend en *Allemagne*.

Literas tuas, doctissime idemque colendissime Capito, quas à vicesima tertia Aprilis ex itinere ad me scripsisti, post plusculos dies, domi meæ in urbe *Gebennarum* incerto nuntio redditas. accepi (absens siquidem eram tunc apud *Sabaudie Ducem*)¹, quarum humanitati satagere haud valeo. Proinde bono huic viro, qui de me tibi tam amanter nugatus est, non possum non ignoscere; si nossem hominem, agerem illi pro suo officio multas gratias. Sed utinam ego talis aliquando futurus sim. qualem ille me tibi depinxit!

... Bonum hunc patrem. presentium latorem. tibi commendo: illi consilio sis et auxilio, ac tuis illum epistolis apud aliquos amicos tuos, quorsum sibi eundum foret, bona fide commendatum reddas: probus siquidem vir est et *diligens Minister verbi Dei*².

¹ En venant à Genève (1521), Agrippa n'avait pas le dessein de s'y fixer pour longtemps. Il y passa néanmoins près de deux années, exerçant la médecine, et attendant toujours d'être appelé à des fonctions qui lui avaient été promises par le duc de Savoie et qu'il n'obtint jamais. (Voyez Agrippæ Opp. Pars II, lib. III, ep^a 24^a, p. 794.)

² Si l'on compare ce passage avec le N^o 53 et avec un billet d'Agrippa à Cantiuncula que nous reproduirons à la fin de cette note, on arrivera tout naturellement à conclure, que cet « homme de bien, zélé ministre de la Parole, » n'était autre que le Franciscain *François Lambert d'Avignon*. Ces détails ont une certaine importance. Ils peuvent servir à fixer d'une manière précise le moment de *la première prédication de la Réforme à Genève et à Lausanne*. Lambert aurait prêché à Genève entre la Pentecôte et la Trinité, du 8 au 15 juin 1522. Le mardi 17 ou le mercredi 18, il se serait rendu à

Cætera tu ipse in homine facillè agnosces. Quicquid humanitatis beneficiique in hominem contuleris, in meipsum collocatum habebis. Reliquum autem quod abs te permaximè cupio, hoc est, ut quoties fidus aliquis occurrat nuncius ad nos rescribas. Præterea me amicis tuis omnibus, ut communem illis amicum, et commendatum et charum reddas. Vale fœlicissimè. Ex urbe Gebennarum, decimo septimo Junii, anno 1522.

53

BERTHOLD HALLER ¹ à Zwingli, à Zurich.
De Berne, 8 juillet 1522.

Zwinglii Opp. ed. cit. VII, 206.

SOMMAIRE. Il lui recommande un *Franciscain d'Avignon*, qui enseigne depuis environ 5 ans la vérité évangélique et qui vient de la prêcher à *Genève*, à *Lausanne* et à *Fribourg*. De *Zurich* il se rendra en *Allemagne*. Les sermons que ce religieux a prononcés devant les *prêtres de Berne* sur l'Église, le sacerdoce, etc., ont produit quelque bien. Ce n'étaient pas des choses absolument nouvelles pour eux ; mais dans la bouche d'un *Franciscain* et d'un *Français* elles paraissaient inouïes.

Singularis tua humanitas, cujus omnes implevisti erga me numeros, et hujus boni fratris *Franciscani sanctum concionandæ ve-*

Lausanne, d'où, après une semaine de séjour, il serait reparti pour *Fribourg*, avec une lettre de recommandation de l'évêque *Sébastien de Montfaucon*. Il serait arrivé à Berne dans les premiers jours de juillet. Voyez ci-dessous la lettre de Fr. Lambert au Prince-Évêque de Lausanne (janvier 1525) et celle qu'il adressait à Agrippa le 31 décembre (1524). Ce dernier écrivait, vers la fin de juin 1522, à Claude Chansonnette, natif de Metz, professeur de droit romain à l'université de Bâle, le billet suivant :

« Brevissimum epistolium temporis penuria ad te scribere cogit, *Cantioncula* humanissime ; sed ex te amplissimas expecto literas. *Scripti et tibi et Capioni nuper* [scil. 17 Junii 1522] *per quendam Franciscanum*, sed aliàs probum virum et Christianum. Nescio si acceperitis... Præsentibus nil aliud ago, quàm ut scias me apud *Gebennas* moram ducere, multumque lætari te *Basilca* non discessurum... Vale. Anno 1522. » Agrippæ Opp. Pars II. lib. III, ep^a 20^a, p. 792.

¹ *Berthold Haller*, né à Aldingen en Souabe (1492), fit ses premières études à Rothweil et à Pforzheim, où il se lia d'amitié avec Philippe Mélancthon. Reçu bachelier en théologie à Cologne, il enseigna pendant

ritatis institutum, quasi suo jure aliquid literarum a me exigere videntur, quæ mei memoriam apud te foveant, nec tam plane refrigescere patiantur . . . Pater ille Franciscanus, et nihil minus quàm Monachus, concionator tamen apostolicus et generalis Conventus *Avenionensis* ², ad quinquennium jam ferme docendæ veritatis christianæ officio functus, *Gebennis* ³, *Lausannæ* coram Episcopo ⁴, *Friburgi* ⁵, et jam *Bernæ*, latino tamen sermone, concionatus est nostris sacrificulis, nondum ex omni parte in re christiana sanis, de Ecclesia, Sacerdotio, Sacrificio et Missa; rursus de Romanorum Pontificum Episcoporum traditiunculis, de ordinum et religiosorum fatuis et plene hypocriticis superstitionibus ceterisque multis, quibus omnibus nonnihil profuit. Non quod hæc a nobis aliena sint ⁶, verùm a tali homine *Franciscano Observante, Gallo* (quæ omnia mare superstitionum confluere faciunt), inaudita videbantur.

Is igitur totam peragrabit *Germaniam*, et itineri ad *Tigurum* ac-

quelque temps à Rothweil, puis à Berne (1513-1518), où il fut élu en 1521 prédicateur de l'église collégiale. Le caractère bienveillant de Haller, sa grande activité et son éloquence le rendirent bientôt cher aux membres de son troupeau qui goûtaient l'Évangile. Mais les partisans de l'ancienne Église suscitaient tant d'obstacles au jeune prédicateur, qu'il fut souvent sur le point d'abandonner ses fonctions et de se retirer à Bâle. Il écrivait à Zwingli, le 22 janvier 1522: « Tuâ epistolâ admodum suavi consolatus, vires omnes intrepidus resumsi, atque id mihi christianissima tua exhortatione certò persuasi, satius esse, pro temporis hujus calamitate, ut evangelizem, quàm in angulis quibusvis studiis inserviam; *donec*, Domino verbum suum multa virtute muniente, *Christum*, cucullatis nugis longe a nobis *exulem*, imò in exilium prope relegatum, pro virili *restituerim*. » (Voyez Zuinglii Opp. VII, 185 et 189. — Bernerisches Mausoleum. Bern, 1740, in-8°, t. I, p. 319 et suiv.)

² *François Lambert d'Avignon*, ainsi appelé du nom de la ville où il naquit en 1487, était d'une famille originaire d'Orgelet en Franche-Comté. Il a raconté lui-même son entrée dans le couvent des Frères Mineurs d'Avignon, les déceptions qui attristèrent sa jeunesse, ses études dans la Parole de Dieu, sa vie errante de prêcheur monastique et sa sortie du couvent. Voyez les N^{os} 64 et 65.

³ Voyez les N^{os} 51 et 52.

⁴⁻⁵ Voyez ci-dessous la lettre de Lambert à l'évêque de Lausanne (janvier 1525).

⁶ Un prêtre alsacien, *Sébastien Meyer*, prêchait à Berne depuis 1518 contre les abus de l'église romaine. Cette tâche était singulièrement facilitée par les affreux souvenirs que la conduite des Dominicains en 1508 et 1509 avait laissés aux Bernois.

cinctus petiit, ut tibi eum commendarem. Non dubito quin pro tua in me humanitate eum humanissime sis tractaturus. Ipse mox videbis, cujus ingenii, doctrinæ et eruditionis sit¹.... *Res christiana* pedetentim vires assumit. Multi e Senatu et plebe, ad partem suis lectionibus, tum à me, bene instituti sunt.... Vale. Bernæ 8. Id. Jul. 1522.

54

[GUILLAUME BRIÇONNET] à Marguerite d'Angoulême.
(De Meaux, fin de septembre ou commencement d'octobre
1522.)

F. Génin. Nouvelles Lettres, p. 275.

Copie. Bibl. Impériale. Suppl. franç. n° 337, fol. 218 a.

SOMMAIRE. Il engage la princesse à ralentir momentanément ses efforts pour la conversion de * * * [François I?].

Le porteur m'a tenu propos de grande pauvreté, auquel

¹ L'arrivée de Lambert est racontée comme suit par un témoin oculaire: « Un samedi, le 12 juillet 1522, on vit entrer dans Zurich un Cordelier, Observantin, nommé *Franciscus Lamberti*. C'était un homme de grande taille, monté sur une ânesse. Il venait d'Avignon, où il avait été pendant 15 ans lecteur d'Écriture Ste. Il ne savait pas un mot d'allemand, mais il parlait très-bien le latin. On lui permit de prêcher quatre fois dans le Fraumünster... devant les chanoines et les chapelains. Dans la quatrième prédication il traita de l'invocation de la Vierge Marie et des Saints, et excita par quelques chanoines et chapelains de la grande église, il demanda de discuter sur ce sujet avec maître *Ulrich Zwingli*, qui, dans la dernière prédication, lui avait dit en face: « Frère, tu te trompes. » Il eut donc, le mercredi 17 juillet [i. le 16], une conférence avec les chanoines, qui dura quatre heures. Maître Ulrich Zwingli y apporta l'A. et le N. T. en grec et en latin, et persuada si bien le moine, que celui-ci, levant les deux mains au ciel, remercia Dieu et dit qu'il ne voulait plus invoquer que Dieu seul dans toutes ses nécessités. Le lendemain il prit le chemin de Bâle, afin d'y visiter *Érasme de Rotterdam*, et de là il s'en alla à Wittenberg pour voir le D^r *Martin Luther*, et il posa l'habit monastique. » (J. C. Füsslin. *Beyträge zur Erläuterung der Kirchen-Reformations-Geschichten des Schweizerlandes*. Zürich, 1741-1753, in-8°, vierter Theil, S. 39-41)

*Monsieur Fabry*¹ et moy avons dict nostre advis et conjuré le vous dire. *Il vous plaira couvrir le feu pour quelque temps.* Le bois que vous voulez faire brusler est si verd, qu'il estaindroit le feu, et ne conseillons pour plusieurs raisons (dont le surplus, qu'il obmectera, espère quelque jour vous dire), que passez outre, sy ne voulez du tout estaindre *le tizon*², et le surplus qui desire se brusler et aultres enflamber.

55

MARGUERITE D'ANGOULÈME à Briçonnet.

(De St.-Germain en Laye, fin de septembre ou commencement d'octobre 1522.)

F. Génin. Nouvelles lettres, p. 276.

Copie. Bibl. Impériale. Suppl. franç. n° 337, fol. 218 a.

SOMMAIRE. *Michel [d'Arande]* sera occupé encore pendant quelque temps à lire la sainte Écriture à la *reine-mère*. Marguerite insiste pour que l'Évêque fasse une visite à la famille royale.

Le desir que maistre *Michel* a de vous aller veoir a esté retardé

¹ Le Fèvre d'Étaples. Comme il résidait habituellement dans la ville de Meaux, nous attribuons à Briçonnet plutôt qu'à Marguerite ce billet sans date et sans signature. Voyez la fin de la note 3, N° 48.

² On peut rapprocher de ce passage, qui semble avoir trait aux dispositions bien faibles encore de François I en faveur de l'Évangile, le fragment suivant d'une lettre du 20 octobre (1522), signée « Vostre.... G. indigne ministre, » et adressée à Marguerite: « ... J'ay entendu, Madame, que le doulx père superceleste a ouvert sa trousse et d'icelle tiré ung traict délicat, pour navrer *Madame*, et en elle *le Roy et vous*. *Dont ay esté bien joiculx*, espérant que par son secret et incongneu artifice, [Il] attireroit, en frappant le pié (*sic*), voz affections à myeux le reconnoistre et mercier et aymer . . » (Suppl. franç. n° 337, fol. 219 b.) Quelques semaines plus tard, *Louise de Savoie* écrivait dans son Journal: « L'an 1522, en décembre, *mon fils et moi*, par la grâce du *Saint-Esprit*, commençasmes à cognoistre les hypocrites, blancs, noirs, gris, enfumés et de toutes couleurs, desquels Dieu par sa clémence et bonté infinie, nous veuille préserver et deffendre; car *si Jésus-Christ n'est menteur*, il n'est point de plus dangereuse génération en toute nature humaine. » (Nouvelle collection de Mémoires pour servir à l'Hist. de France. Paris, 1838, t. V, p. 23.)

par le commandement de *Madame*, à qui il a commencé *lyrre quelque chose de la Sainte Escripiture* qu'elle desire qu'il parface. Mais sytost qu'il sera faict, ou sy nous délogeons, incontinent il partira. Mais louez Dieu qu'il ne pert point le temps, car j'espère que ce voiage servira, et me semble, veu le peu de séjour que nous ferons par deça, que feriez bien d'y venir ; car *vous savez la fiance que le Roy et elle ont à vous*, et sy, avec vostre voulloir et debvoir, ma prière pouvait avancer l'heure, et mon conseil fust creu, en verité et desir, regardant seulement l'honneur du *Seul* vous conseilleroit et prieroit de n'y voulloir faillir

la pis que malade M.

56

LUTHER à Spalatin, à Lochaw.
(De Wittemberg, environ le 15 décembre 1522.)

Luthers Briefe, éd. de Wette. II, p. 263.

SOMMAIRE. *Jean de Serres* peut résider à Eisenach ou ailleurs, et y donner des leçons, sans qu'il ait besoin d'un sauf-conduit.

Gratia et pax. *Johannes Serranus* ¹ bonus esse videtur, sed non est opus meo consilio. Ipse forte Principis ingenium et mores nescit ; ideò mihi videtur esse sinendus in *Isenaco* ² aut ubi potest.

¹ Pseudonyme de *Fr. Lambert d'Avignon*.

² Eisenach en Thuringe. On ignore les particularités du voyage de Lambert, depuis son départ de Zurich (17 juillet 1522) jusqu'à son arrivée à Eisenach. On sait seulement qu'il fit à Bâle la connaissance de Pellicanus, de Limpurger et de Basile Amerbach (Voyez ci-dessous le N° 62), et qu'il vit à Cologne ou à Mayence, Capiton, à qui Agrippa l'avait recommandé (Voyez les N°s 52 et 67). Arrivé à Eisenach en novembre, Lambert avait écrit à Spalatin, pour obtenir, par son intermédiaire, une conférence avec Luther et la permission de résider en Saxe. Voyez le Journal de Spalatin cité par Schelhorn, *Amoenitates litterariæ*, t. IV, p. 327 : « Venit sub Novembri Isenacum sive Gallus sive Italus qui se nominavit *Johannem Serranum*, vir eximia eruditione in Theologia sinceriore, etc. »

ut doceat quos habere poterit. Neque enim fide danda illi opus est, sicut nec vobis, quam publicam vocant. Deus defendat, sicut et nos, modò non fugetur aut repellatur . . .

57

LUTHER à Spalatin.

De Wittemberg, 26 décembre 1522.

Luthers Briefe, éd. de Wette. II, p. 272.

SOMMAIRE. *Luther* accorderait volontiers à *Jean de Serres* [François Lambert] la conférence qu'il lui demande ; mais la prudence conseille de différer jusqu'à ce que l'ex-Franciscaïn soit mieux connu.

Gratia et pax. Habes hic *Serrani* et aliorum ad me ex *Isenaco* literas ¹. Ego sane hominem, si venerit ad me, admittam, ut mihi loquatur coram : sed sicut omnia de omnibus optima præsumere jubet charitas (I Cor. XIII), ita omnia de omnibus pessima timere jubet fides (Johan. III. et Matth. X : *cavete ab hominibus*). Sunt, qui mihi hominem commendent ; sunt, quæ suspicionem, si non movent, certe non quietent. Optimum igitur fuerit, ut Princeps aliquid viatici in eum perdat, et illic sistere vel sinat vel jubeat, ut videamus quis sit futurus. Verisimile est, Satanam omnia simulare, omnia tentare, omnia versare ; ideo, donec certa res est, nulli fidendum. Si Christus ad nos aliquem mittere voluerit evangelistam, certe nos vel præcedentibus vel sequentibus signis certos faciet ².

¹ Quelques jours auparavant Luther écrivait à Spalatin : « Nihil neque vidi neque audivi literarum *Serrani* ad me datarum : aliunde ergo quàm a me illas pete » (Luthers Briefe, éd. cit. II, p. 270).

² Malgré les clameurs de quelques moines, Fr. Lambert s'était déjà fait connaître à Eisenach par les leçons qu'il y avait données sur l'évangile selon St. Jean, et par les 139 Thèses qu'il s'était déclaré prêt à soutenir, le 21 décembre, contre tout opposant. Ces thèses, relatives au célibat des prêtres, à la confession, au baptême, etc. furent envoyées à Luther. Voyez la lettre de Luther à Spalatin, du 12 janvier 1523 : « remitto positiones *Serrani*, » de Wette II, p. 299, et Schelhorn, op. cit. IV, p. 328-330, où quelques-unes de ces thèses sont reproduites.

Hæc satis. Vale et ora pro me. M.D.XXIII⁵ (1522), die Sancti Stephani.

MARTINUS LUTHERUS.

(*Inscriptio*.) D. Magistro Georgio Spalatino, a concione Ducis Electoris Saxoniae, suo fratri.

58

MARGUERITE D'ANGOULÊME à Guillaume Briçonnet.
(De Blois? 1523, avant le 16 janvier.)

F. Génin. *Lettres de Marguerite*, 1841, p. 163.

Copie. Bibl. Impériale. Suppl. franç. n° 337, fol. 220 b.

SOMMAIRE. Marguerite rappelle à Briçonnet la promesse qu'il lui a faite (de lui envoyer une traduction du Nouveau Testament). Elle le prie, en attendant, de lui expliquer la parole de vie, où elle rencontre tant d'obscurités.

Non pour vous ramentevoir ce que, je croy, ne vous sera par la charité infinie permis d'oublier, ne pour avancer *la promesse*¹ dont je ne doute l'accomplissement au temps que *la Bonté seule* congnoistra la nécessité, — mais, afin que par ma faulte, négligeant ce que je dois (comme affamé, le pain) desirer, [je] ne retarde l'effect de la grâce procédant du libéral Distributeur, par vous à nous distribuée, j'ay bien voulu commencer par ceste mon mestier de mendiante².

Vous me priastes que, si de quelque endroit de *la très-sainte Escripiture* doubtois ou desirois quelque chose, le vous escripre ; à quoy vous feis promesse présumptueuse de le faire. Je vous prie excuser l'aveugle qui juge des couleurs ; car *je confesse que la*

⁵ En Allemagne et en Suisse, l'année commençait à Noël.

¹ Il est vraisemblable que cette promesse de Briçonnet était relative à la publication d'une version française du Nouveau Testament. Voyez ci-dessous l'Épître exhortatoire de Le Fèvre du 6 novembre 1523, note 4.

² Voyez le N° 43, note 6.

moindre parole qui y soit est trop pour moy, et la plus clère m'est obscure. Hélas! quel choix puis-je faire où la différence m'est incongneue? Ny comme pourray-je demander viande douce ou saulce, quant je n'ay nul goust? Parquoy je ne vous demande riens, car je ne sçay que je vous demande. Mais à vous, ministre de tels biens, qui sçavez les gousts des viandes restaurantes et fortifiantes, je vous prie que en vérité, sans fainte, du demeurant de celles qui vous sont par le Donneur données, en vueillez envoyer les miettes, en sorte que vostre vielle mère ³, enviellie en sa première peau, puisse par *ceste douce et ravissante parolle de vie* renouveler sa vielle peau, et estre tellement repolie, arrondie et blanchie, qu'elle puisse estre *au Seul nécessaire*

MARGUERITE.

59

GUILLAUME BRIÇONNET à Marguerite d'Angoulême.
(De Meaux) 16 janvier (1523).

Inédite. Copie. Bibl. Impériale. Suppl. français n° 337.

fol. 222 a — 223 a.

(FRAGMENTS.)

SOMMAIRE. L'évêque de Meaux n'a pas la présomption de se croire en état d'expliquer les passages obscurs de l'Écriture sainte, ni de découvrir toujours l'interprétation spirituelle du sens littéral. Il aura donc recours à *Le Fèvre et à ses deux compagnons*, que leur science de l'hébreu et du grec rend capables de corriger les mauvaises traductions de l'Écriture. Briçonnet s'instruira avec eux et il transmettra leurs explications à Marguerite.

.....
Madame, sy ne congnoissois *les grandes grâces qu'il a pleu à Dieu donner à trois puvres mendiants d'esperit qui sont icy en vostre hermitaige*⁴, je dirois la présomption estre grande de cuider

³ Elle avait à peine trente-un ans; l'évêque de Meaux en avait cinquante-trois. Mais, selon les idées du temps, la haute naissance de Marguerite autorisait le titre qu'elle prend ici, en s'adressant à Briçonnet. Voyez le N° suivant, note 10.

⁴ Voyez la note 4.

satisfaire à vostre desir de mendicité insatiable ², vous offrant estre le promoteur et scribe souz eulx, sur les difficultez que nostre Seigneur vous donneroit mendier. Mais desirant comme filz subvenir à ma pauvre mendiante et bonne mère ³, [il] ne m'est rien, souz la protection du bon Seigneur qui a commandé honorer père et mère, difficile, qui me donnera à congnoistre vous pouvoir servir, et estre necessaire. Et saichant les grâces qu'il vous a données, et ayant telle opportunité des dits trois personnaiges, qui ont l'intelligence hébraïcque et grecque ⁴, dont en ⁵ peuvent esclarcir plusieurs ténèbres qui sont par mauvaïses translacions en l'Escripture Saincte ⁶, me jugeray vous tenir propos duquel vous [vous] excusez. Merciez Dieu de ses grâces, et plus avant les mendiez. Il est bonté infinie, qui ne vous laissera mendiante vuide et desgarnie. En ce faisant frapperez d'une pierre deux coups; car escripvant souz eulx et vous envoyant vostre queste ⁷, en retiendray ma part et portion, qui sera sans diminution de la vostre.

Croiez, Madame, que l'Escripture Saincte est aultre marchandise que plusieurs ne cuydent. Ce que l'on y voit et congnoist est le moins de ce qui y est, et jusques à présent n'en a esté trouvé, ne sera, le fonds de l'intelligence. Car toute l'Escripture Saincte est ou spirituelle seulement, sans intelligence littérale, ou littérale, sans la spirituelle, et bien peu ou littérale et spirituelle ensemble. Moings se trouvera de passaiges qui se puissent seulement entendre littéralement que des aultres deux. A ceste cause l'on dit que l'intelligence littérale est comme la chandelle qui ne couste que ung denier, dont on serche [i. cherche] la marguerite qui est cachée en la maison. L'intelligence spirituelle est la marguerite cachée, laquelle, par la lettre qui est la chandelle, se trouve, que l'on laisse, la marguerite trouvée, laquelle ne se communique à chascun, et n'en congnoissent la valeur et excellence. Pour ceste cause défend nostre Seigneur ne devoir estre semées entre les pourceaulx, c'est-à-dire l'intelligence spirituelle ne fleurir ou

² V. la lettre précédente.

³ Marguerite.

⁴ Briçonnet nomme plus bas *Le Fèvre*, comme étant l'un de ces personnages. Les deux autres sont *François Vatable* et *Gérard Roussel*.

⁵ C'est-à-dire: par le moyen de laquelle ils peuvent, etc.

⁶ On trouvera quelques détails sur ces anciennes traductions dans l'Épître de *Le Fèvre* du 6 novembre 1523, note 2.

⁷ Les éclaircissements que vous aurez demandés.

sentir bon à plusieurs qui sont charnelz et littéraux, qui voient sans veoir et oyent sans oyr

Je sçay que este avaricieuse et aimez l'or mieulx que l'argent. Tel desire que soiez, affin que puisse m'enrichir de vostre trésor, car c'est aux pères et mères [à] thésaurizer aux enfans, comme ayant intérestz. Vous ay bien voullu advertir que, en vous présentant *l'Escripture Saincte*, descouvrez la pomme, laissez le retz pour les Juifz et charnelz, et mendiez la pomme qui soulle, repaist, assouvy, contente et satisfait en famine, mendicité, pauvreté et indigence. Telle est la nature de l'avaricieux mondain et [encore] plus du spirituel. Et sy d'aventure ne povez par delà découvrir la pomme, et que le retz fût trop fort, envoyez-la *au fabre qui se tient en vostre dit hermitaige* ⁸. J'espère qu'il et ses deux compaignons satisferont à vostre desir, duquel seray, comme dict est, solliciteur et scribe, sy besoing est.

Madame, en me recommandant à voz bonnes prières très-humblement et de tout mon cœur, supplie le grand fabre ⁹, sur le doz duquel noz péchéz ont esté dépouilléz et aboliz, qu'il fortifie tellement vostre eclume [enclume ?], que sur icelle tous les retz du monde soient anéantiz en la fournaise de charité, ouvrant voz yeulx spirituelz pour, soubz les retz d'argent, veoir la pomme d'or, de laquelle puissez enrichir voz enfans ¹⁰ et les entretenir en la grâce et soubz la protection du doux Jésus, lequel je supplie de rechief se donner à vous, grâce, paix et amour ! De vostre hermitaige, le xvj^e de janvier (1523).

⁸ Allusion à Le Fèvre (*Faber Stapulensis*).

⁹ C'est-à-dire le grand ouvrier, Jésus-Christ.

¹⁰ Marguerite n'eut point d'enfants de son premier mariage. Briçonnet veut parler de ses enfants *adoptifs*: il se glorifiait d'être de ce nombre. Dans l'une de ses lettres à Marguerite (septembre ou octobre 1522), il disait: « [Je] vous envoie à la grant maison ouverte... [où] nul est escondit; et tant est le Seigneur doux et débonnaire, qu'il ne pourvoit seulement aux présens, mais ayant compassion des *bonnes mères qui desirent et n'y peuvent conduire leurs enfans* . . . Parquoy, Madame, je vous supplie y aller à satisfaire vous et *voz subtiles enfans*, vous merciant très-humblement et de tout mon cœur de la grâce qu'il vous a pleu faire *d'en adopter ung*, — la servitude duquel en promptitude d'amour filiale feroit oublier *celuy qui a procuré l'adoption*, si oubliance tumboit en amour maternelle. *Tous deux* vous seront, s'il vous plaist, à jamais viscéralement recommandés. » (Bibl. Impériale. Suppl. français, n° 337, fol. 217 b.)

60

FRANÇOIS LAMBERT D'AVIGNON à l'Électeur de Saxe.
(De Wittemberg), 20 janvier 1523.

Manuscrit autographe. Bibl. du Muséum à Bâle.

Autographa n° 25, p. 19.

Schelhorn. *Amœnitates litterariæ*. Francofurti, 1725, t. III, p. 335.

SOMMAIRE. Il a plu à Dieu de m'amener auprès des fidèles serviteurs de Christ que j'avais tant désiré de voir. Mais j'ai aussi trouvé à *Wittemberg* des gens qui m'ont connu en *France*. Cela m'oblige à vous révéler que je ne suis point *Jean de Serres*, mais *Fr. Lambert*, et que j'ai vécu vingt ans, comme prédicateur général, au milieu des Frères Mineurs, dont j'ai eu beaucoup à souffrir à cause de mon attachement à l'Évangile. Je suis venu à *Wittemberg* pour y annoncer la Parole Sainte au milieu des savants; mais je suis pauvre, faites-moi donner ce qui est nécessaire à la vie. Dieu m'a conduit auprès du frère *Martin*, pour que j'édifie avec lui une solide forteresse. Le temps de la persécution va finir. *Les âmes sont venues dans presque toute la France*; la vérité s'y est acquise, sans maître, de sincères amis, et depuis mon départ, l'œuvre de l'Évangile y a fait d'admirables progrès. J'ai même l'espoir qu'ils iront en augmentant chez mes anciens auditeurs, quand ils auront lu les livres que je médite de publier.

Principi illustrissimo et Domino Do. Friderico, Sacri Imperii Archimares(callo), Saxoniae Duci, Lantgravio Duringiae, Marchioni Misniae, Franciscus Lambertus Avenionensis, inutilis Domini nostri Jesu Christi servus. Gratia et Pax Christi Jesu! Amen.

Placuit misericordiae Salvatoris, ut pauper is qui has ad Illustrissimam D. T. literas dedit, post innumeros labores atque pericula, in terram quam sinceri Christi fideles inhabitant, perveniret. Vidi quos tandiu concupivi, te visurus quum id concesserit Dominus. Inveni apud *Wittembergam*, qui me apud *Gallias* agnoverunt, et jam amplius latere non possum. Fateor ingenuè, me apud *Minoritas* viginti annis fuisse, et in Dei Verbo complura ab eisdem perpassum. Professione fui inter eos numeratus quos *Apostolicos* sive *generales prædicatores* vocant. Apostolici dicuntur non a Papa, sed quòd, Apostolorum exemplo, eos per varias orbis regiones prædicare Evangelium necesse sit, et id quidem *quotidie*, oblata

oportunitate. Igitur verbi ministerio suscepto, dum scolasticis minimè concors essem, tantum afflicto fui ab hypocritis et falsis fratribus, ut me ab Evangelii ministerio sancto niterentur penitus reddere alienum. Sed ereptus fui à Deo misericorditer, qui eduxit me ab Hur *Chaldeorum istorum*. Tractatum post aliquot dies (Cristo juvante) emissurus sum, in quo *historiam meam et causam mei adventus* plenè reserabo ¹. Tunc qui volet, scrutabitur consilium Domini, quo larvas et feces mundi, ut vitentur, cunctis manifestat. Horum nihil his litteris recensebo, ne illustrissimam D. Tuam frustra impediam.

Veni igitur *Wittembergam* ², ut Verbum sanctum liberè administrem, saltem scriptis, saltem inter doctos. Aliquid nostri *Martini* ³ consilio exordiar, vel Oseam prophetam ⁴, vel Psalmos, vel Lucam ⁵, vel aliquid tale. Sed per Cristum obsecro, ut jubeas mihi aliquod auxilium dari. Pauper sum, non habens quo alar. Credo me a Domino evocatum ad *Martinum*, ut, frater fratri auxilio existens, firmam pariter arcem edificent. Non te conturbet insania Ecclesiæ malignantis, quæ in malum proficit, ut deficiat et penitus evertatur. Justos sustinere nonnihil necesse est, sed cessabit quassatio.

Gallia pene omnis commota est, et absque magistro sinceros habet veritatis dilectores. Cum post modicum alia pleraque intellexeris, exultabit spiritus tuus in Deo salutari nostro. Namque *negocium Evangelii, etiam post discessum meum* ⁶, mirè apud illos profecit ⁷.

¹ Voyez le N° suivant, note 4.

² Voyez les N° 56 et 57.

³ Luther.

⁴ Lambert publia à Strasbourg, en mars 1525, ses leçons sur Osée, et il les dédia à l'Électeur Frédéric.

⁵ Le commentaire de Lambert sur St. Luc parut à Strasbourg, en mai 1524. La dédicace à Spalatin est datée : « *Wittembergæ, mense Novembri M.D. XXIII.* »

⁶ Il avait quitté Avignon au mois de mai 1522. Voyez le N° 51.

⁷ Nous manquons de renseignements sur les faits qui motivaient la joie de François Lambert. Le diocèse de Meaux possédait, il est vrai, depuis 1521, des prédicateurs évangéliques. Nous avons vu aussi que le zèle de Marguerite d'Angoulême pour la cause de l'Évangile n'avait pas été sans influence sur les dispositions du roi François I et de sa mère. Mais ces dispositions favorables de la cour n'expliquent pas, à elles seules, les assertions de Lambert. Le mouvement général des esprits auquel il fait allusion ne pouvait être qu'un travail qui se poursuivait dans l'ombre, et dont il s'attendait

et confido quòd, dum scripta viderint illius quem quandoque audierunt prædicantem, magis magisque proficiet.

Occultavi hactenus nomen meum, quòd cognitum sit quasi per totum Minorum ordinem, à fratribus multis, a quibus timui sustinere impedimenta. Sed non omnino absque ratione nomen hoc mihi confinxeram, ut *Johanes Serranus* vocarer, qui in veritate *Franciscus Lambertus* sum, natione *Avenionensis*. Juva nunc pauperem Cristi in opere sancto, ò Princeps Illustrissime et Cristianissime, ut Cristi nomen in terra tibi subjecta magis magisque glorificetur, cujus gratia et pax tibi semper! Amen. Wittembergæ, ad 13^m Kal. Febr. anno 23^m supra mille^m et quingent^m.

Ejusdem Illustr. Do(minationis) Tuæ humilis orator, FRANCISCUS.

(*Inscriptio* :) Illustri^m et eidem Cristianissimo Principi et Domino D^{no} Friderico, Sacri Imperii Archimares. Electori, Saxonix Ducis (*sic*) etc. sibi in Cristo observandissimo.

(Au-dessous, la note autographe de Spalatin :) • Fr. Lambertus Avenionen. Die Fabiani M.D.XXIII. •

61

FRANÇOIS LAMBERT à George Spalatin ¹.
De Wittemberg, 20 janvier 1523.

Manuscrit autographe. Bâle. Ibid. Autographa n° 31, p. 69.

SOMMAIRE. Si je trouve un imprimeur, je publierai en latin, en français et en italien *l'Histoire de ma sortie du couvent*, ainsi que d'autres ouvrages qui seront à la gloire de l'Évangile et à la confusion des hypocrites.

† Jesus Amen.

Gratia et Pax Jesu Cristi tecum! Cujus nomen sit benedictum

à voir bientôt les effets se produire au grand jour. Pensait-il surtout aux contrées méridionales de la France, qu'il avait tant de fois parcourues? Ou bien avait-il reçu, soit de la duchesse d'Alençon, soit de la petite société de Meaux, un avis mystérieux qui lui faisait pressentir de grandes choses?

¹ Chapelain et bibliothécaire de l'Électeur.

in eternum, quod me deduxit in locum tamdiu concupitum. Et quamvis Princeps ill. id celarit à me, itidem et Scultetus, ut nesciam cujus expensis advenerim ab *Isenaco* ², tamen arbitror nihil absque optimi Principis beneplacito factum. Incepturus sum aut Oseam Prophetam, aut Psalmos, aut Lucam, aut aliquid simile, sed nihil absque nostri *Martini* consilio. Pauper sum; rogo igitur ut suggeras Principi Illustrissimo, ut nonnihil auxilii capiam, tantum ut cum mihi administrante vivam ³. Non sum *Jo.[annes] Ser.[ranus]*, quod nomen confinxeram, non absque necessaria ratione. *Franciscus Lambertus* vocor, natione *Avenionensis*, qui apud *Minoritanos* fui annis XX, semper persecutiones et impedimenta sustinens ab eisdem, quamdiu Cristi Evangelium sincere volui nunciare. Postmodicum (Cristi auxilio) tractatum emissurus sum, quo hystoriam meam, a principio, et *causas mei exitus*, certe vehementes, itemque fidem meam circa dissidia Ecclesie Cristi et Ecclesie malignantium, cunctis faciam manifesta ⁴; et si inveniatur qui imprimat, non tantum *latine sed gallice et italice*, hec atque alia tradam. Erit, crede mihi, erit ad Cristi Evangelii gloriam, et ut denudentur consilia larvatæ gentis, Phariseorum nostri temporis.

Magnam habent rationem consolationis Principes Illustrissimi, ut suis temporibus, et in dominiis suis, revixerit Evangelium dudum à Scolasticis sepultum. Init Concilium Ecclesia Sathanæ adversum Dominum, et adversum Evangelium suum, ac illius dilectores sinceros, sed dissipabitur. Abbreviabuntur dies antichristorum, nisi respiscant, quod faxit Dominus! Amen. Nolunt intelligere, ut bene agant, credentes in Cristum. Ceci sunt, ut cecorum duces, nescientes Prophetas, legem neque (*sic*) Evangelia.

Illumina, Deus, oculos nostros, ne dormiamus in incredulitate, ne quando dicant adversarii isti justitiæ Christianæ (quæ Christus est): • prevaluimus adversum eos, • — utque fiat regnum hujus mundi Dei et Domini nostri Jesu Cristi, cujus gratia et pax tibi semper! Vale Cristianæ sapientiæ doctor, et pauperis hujus memi-

² Voyez le N° 56, note 2.

³ Le gouvernement électoral fut bien lent à accorder à Lambert ce qu'il demandait. On verra par sa lettre à Spalatin du 28 mai, qu'à cette époque il vivait encore aux frais de Luther.

⁴ Ce traité parut sous le titre suivant: « Fr. Lamberti Avenionensis, Theologi, rationes propter quas Minoritarum conversationem habitumque rejecit. » Voyez le N° 64.

neris. Wittembergæ. 13° Kal. Febr. anno 23. juxta millesimum et quingentesimum.

TUUS FRANCISCUS LAMBERTUS Avenionensis.
Domini nostri Jesu Christi inutilis servus.

† Jesus.

(*Inscriptio* :) Georgio Spalatino Theologo vere sincero, a Sacris Illustrissimi Principis et Domini D. Friderici Saxonie Ducis, Electoris, etc. patrono suo colendissimo.

62

LUTHER à George Spalatin.
De Wittemberg, 25 janvier 1523.

Luthers Briefe, éd. de Wette. II, p. 302.

SOMMAIRE. Il lui recommande *Fr. Lambert d'Avignon*, qui est arrivé à *Wittemberg* avec de bons témoignages reçus à *Bâle*. L'Université n'a pas besoin de nouveaux professeurs, mais l'Électeur serait charitable en donnant quelques secours à cet honnête exilé, que rien d'ailleurs ne distingue particulièrement.

Gratia et pax. Adest *Johannes* ille *Serranus*, vero nomine *Franciscus Lampertus*, imaginibus quoque nobilis, inter Minoritas 20 annos versatus, et generali[s] Verbi officio functus, ob persecutionem exul et pauper factus. De integritate viri nulla est dubitatio: testes sunt apud nos, qui illum et in *Francia*¹ et in *Basilea*² audierunt, tum *Basiliensis* suffraganeus ille Tripolitanus³ cum

¹ Voyez le N° 60.

² On pourrait en conclure qu'il avait prêché lors de son passage à Bâle. Voyez le N° 53, note 7 à la fin.

³ *Telamonius Limpurger*, évêque in partibus de Tripoli et suffragant de l'évêque de Bâle. Pendant son séjour à Bâle, Lambert entra aussi en relation avec *Basile Amerbach*. Celui-ci écrivait, le 22 juin (1523), à son frère cadet, Boniface, qui étudiait alors à l'université d'Avignon: « Cucullum abjecit *Franciscus Lambertus*, minoritanus *Avenionensis*, apud Wittenbergam.

*Pellicano*⁴, dant illi pulchrum testimonium. Et quanquam nos abundemus lectoribus optimis, tamen, si quid poterit, non abjiciemus. Mihi per omnia placet vir, et satis spectatus mihi est, quantum homo spectari potest, ut dignus sit, quem in exilio paululum feramus et juvemus. Sed tu meam nosti facultatem, ut non sit opis meæ illum alere, qui ipse alienis vivo. Videretur mihi Principi persuadendum, ut jam non perdat, sed in charitate Christo fœneret 20 aut 30 florenos, in eum collocandos, donec vel a suis tribulibus, vel proprio stipendio sese sustentet de labore suo. *Er wird nicht lang hie bleiben, acht ich wohl, denn er seins Gleichen oder Meister wohl finden wird*⁵. Tantum ut exulis miseremur. Vale in Domino . . . Witembergæ, feria 5. post Hagnem (25 Jan.), anno MDXXIII.

MARTINUS LUTHERUS.

63

LUTHER à Spalatin.

De Witemberg, 25 février 1523.

Luthers Briefe. éd. de Wette. II, p. 308.

SOMMAIRE. Demande de secours pour *Fr. Lambert*.

...Tu nihil respondes pro Domino *Francisco Lamperto* Gallo, quid

Rationem quare id fecerit, excuso libello demonstravit: affinis (ut mihi *præterito anno* retulit) D. *Montagne*, apud quem in Avenione diversaris. (Manuscrit autographe. Amerbachiorum epistolæ mutæ. Bibl. du Muséum, à Bâle.)

⁴ *Conrad Kürschner* (en latin *Pellicanus*), né à Ruffach en Alsace (1478), fit ses études à Heidelberg et à Tubingue, où il devint très-savant dans la langue hébraïque, grâce aux leçons de Reuchlin. Kürschner avait embrassé la vie monastique à l'âge de quinze ans. Élu gardien par les Franciscains de Bâle, il assista au chapitre général de son Ordre assemblé à Rouen (1516) et se rendit à Rome en 1517, comme député de son couvent. Sur plus d'un point il était déjà séparé de l'église romaine. Ainsi il avait déclaré à Capiton (1512), que le pain et le vin de la Sainte-Cène n'étaient pour lui que des symboles de la nourriture spirituelle transmise à l'âme par la foi. (Voyez *Athenæ Rauricæ*. — Teissier. — Ruchat. — J. J. Herzog, op. cit. — Zuinglii Opp. VII, 93.)

⁵ Je pense bien qu'il ne restera pas longtemps ici, car il y trouvera facilement son égal ou son maître.

apud Principem effeceris. Certe vir bonus est et exsul, nobis autem grave est eum alere in totum¹, gravius autem deserere. Nam absque dubio Christus in ipso pauper est nobis exhibitus, quanquam si nihil tu impetrabis, non deerit Christus aliunde suis. Stipendium non peto pro eo, sed ut aliquando juvetur, vel semel adhuc 10 aut circiter aureis. Sic vides me pro aliis fieri mendicum, qui pro me nihil egeo

64

FRANÇOIS LAMBERT D'AVIGNON au pieux lecteur.
De Wittemberg (en février 1523).

Schelhorn. *Amœnitates litterariæ*, t. IV, p. 312.

(TRADUIT DU LATIN.)

(Extraits.)

SOMMAIRE. Motifs pour lesquels *François Lambert* a quitté l'ordre des Frères Mineurs et déposé l'habit monastique¹.

François Lambert d'Avignon, inutile serviteur de Jésus-Christ
souhaite grâce et paix au pieux lecteur!

Ayant jadis fait partie de l'ordre des Frères Mineurs, auxquels on donne le titre, certainement peu chrétien, d'*Observantins*, et ayant, pendant plusieurs années, prêché, sous leur habit, la parole du Seigneur en divers lieux, je me suis vu récemment contraint d'abandonner et leur société et leur robe. Il est donc nécessaire

¹ A cette époque Lambert avait commencé des leçons publiques, mais il est probable qu'elles ne devaient être payées qu'à la fin du cours. (Voyez la lettre de Luther à Spalatin du 3 août : « Queritur [scil. Lambertus] auditorum ingratitudinem, ut nihil pendant. » (De Wette. II, 378.) On lit dans le Journal de Spalatin, au mois de Février 1523 : « *Franciscus Lambertus, Avenionensis patria, Gallus, Wittembergam profectus, Hoseam prophetam prælegit, satis frequenti auditorio.* » (Schelhorn, op. cit. IV, p. 332.)

² Voyez le N° 61, note 4. Cet écrit est si rare, qu'il pouvait passer pour inédit avant que Schelhorn l'eût fait réimprimer.

de rendre publiquement raison des motifs qui m'ont engagé à sortir de cet Ordre. Les âmes faibles et simples seraient en effet scandalisées, si je ne leur montrais que, *ce que j'ai fait, j'ai pu le faire selon Christ*. Tel est le but du présent écrit.

J'habitais *Avignon*, ville célèbre des Gaules, quand, ayant dans mon bas âge perdu mon père et me trouvant sollicité au bien par l'esprit de Christ, je fus frappé de l'éclat extérieur dont brillait cet ordre des Frères Mineurs Observantins, et de cette grande apparence de sainteté, que je regardais, dans ma simplicité enfantine, comme l'image de leur caractère intérieur. J'admirais en eux la décence du costume, les regards baissés, la tête inclinée, le langage mielleux d'une piété feinte, leurs pieds nus parés de grossières sandales. Je m'extasiais de la dignité de leur tenue, de leur démarche grave, de leurs bras croisés sur la poitrine, des gestes pleins de grâce et d'élégance qui accompagnaient leurs prédications. Mais j'ignorais que sous des vêtements de brebis se cachaient des cœurs de loups et de renards.

Il est vrai que les hommes qui exerçaient sur moi le plus d'influence étaient ceux qui, dans la chaire, annonçaient les doctrines les plus conformes à l'enseignement de Christ, et qui, me prenant à part, me faisaient toute sorte de beaux contes sur l'utilité du cloître, le repos de la cellule, l'avantage des études, et les autres bienfaits de la vie monastique. Mais, ce qu'il eût fallu dire, ils le taisaient soigneusement. Ce fut sous l'action de tels mobiles, qu'à l'âge de quinze ans, je demandai à être reçu dans leur ordre¹. Cette réception, qui devait devenir une déception si grande, fut permise de Dieu dans sa profonde sagesse, pour que je pusse apprendre, en faisant l'expérience de l'hypocrisie humaine, ce que valait en réalité ce qui paraissait si sublime à mes yeux. Je ne doute point que Dieu n'ait voulu que je fusse séduit par leurs beaux dehors de piété, afin de pouvoir, après avoir appris ce qui en était, quitter leur société et faire connaître au monde quelles ordures étaient cachées sous ces • sépulcres blanchis² •.

Pendant mon année de noviciat, on s'efforça de me soigneusement cacher toutes les pratiques impies qui avaient cours parmi

¹ En 1502.

² Voyez ci-dessous le fragment d'une lettre du 4 août 1527, où la moralité du clergé d'Avignon est appréciée par un catholique, habitant de cette ville.

eux, afin que je ne fusse pas amené à renoncer à mon dessein. Ils savent bien que personne ne ferait profession chez eux, si les novices pouvaient se douter de ce qui s'y passe en secret. Ces impies déclarent que si quelqu'un conçoit la moindre velléité de sortir de leur congrégation, il commet par là un crime que rien ne peut expier. Mais une fois qu'on est devenu moine profès, ils ne redoutent plus les scandales qu'on peut donner. C'est assez montrer qu'ils aiment mieux qu'on abandonne Christ, que leur propre secte.

Une fois mon noviciat terminé, je prononçai mes vœux. J'étais alors âgé de seize ans et quelques mois, et je ne savais absolument pas ce que je venais de faire. Bientôt je m'aperçus du contraste qui existait entre leur conduite extérieure et leurs mœurs véritables, et plus je me voyais trompé dans mes espérances, plus j'en éprouvais de tristesse, de découragement et d'abattement. Je ne pouvais plus entrer en possession de ce repos d'esprit que j'avais si vivement désiré. Quand j'eus été appelé à l'exercice du saint ministère de la parole, je ne puis assez dire tout ce qu'ils me firent endurer de vexations, parce que je ne prêchais pas selon leur gré. Les populations entendaient la parole de Dieu et l'accueillaient avec avidité ; eux seuls comme des « serpents sourds » fermaient l'oreille à la voix du Très-Haut. Ils disaient sur tous les tons que j'étais un flatteur et un falsificateur de la parole sainte ; ce que je ne pouvais leur accorder.

Enfin, au bout d'un grand nombre d'années, je fus choisi pour annoncer partout l'Évangile de Christ et nommé, comme ils disent, *prédicateur apostolique*. Cette glorieuse mission m'appelait à parcourir le monde entier, à l'exemple des Apôtres et à saisir, comme eux, toutes les occasions d'annoncer l'Évangile. Mais, pendant que je cherchais, selon la mesure de mes forces, à exécuter cette tâche, mes confrères s'efforçaient, de leur côté, à calomnier de toute manière l'œuvre que le Seigneur daignait accomplir par mon moyen. Je cherchai à désarmer leur excessive haine en renonçant à profiter des ressources qui m'étaient accordées pour les besoins de mon ministère ; mais cet état de pauvreté chrétienne ne me mettait pas à l'abri de leurs persécutions. Quand, après une prédication continue de plusieurs mois, je rentrais au couvent, aussitôt ces adversaires impies de la vérité me rendaient le mal pour le bien. Les malédictions, les injures, les outrages étaient l'assaisonnement ordinaire de mes repas.

Les persécutions des Frères Mineurs m'inspirèrent la pensée d'entrer chez les Chartreux, car je craignais de rentrer dans le siècle, de peur d'être en scandale à tous ceux parmi lesquels j'avais prêché la parole de Christ. Je me disais aussi : Si je dois renoncer à annoncer en paix au peuple les oracles de Dieu, je chercherai à l'instruire par mes écrits. Illusion diabolique, car les autres moines n'auraient pas mieux toléré mes livres que les Frères Mineurs ma prédication. Je fus toutefois détourné de mon projet par les Observantins eux-mêmes qui me rappelèrent au ministère de la Parole. Mais bientôt avec la prédication revint la persécution. On m'enleva, et l'on mit sous les scellés, *les livres vraiment évangéliques de Martin Luther*, ce théologien très-chrétien, *que j'avais en ma possession*. On les condamna et on les brûla, sans que le Chapitre provincial en eût pris connaissance, et sans qu'il les eût même regardés. Au moins eût-il fallu les lire; mais on se contentait de crier : • *Ils sont hérétiques, ils sont hérétiques!* • Voilà comment ils jugent et condamnent ce qu'ils ignorent absolument. Pour moi, je dirai avec confiance, que je suis convaincu selon Dieu, qu'il y a dans ces livres plus de vraie théologie que dans tous les écrits de tous les moines, qui aient jamais été composés.

Voilà les hommes qui prennent orgueilleusement le titre pompeux d'Observantins. Christ a dit (Luc XVII) : • Lorsque vous aurez fait tout ce qui vous est commandé, dites : nous sommes des serviteurs inutiles. • Mais eux, pour qu'à leur nom seul on puisse les reconnaître comme des contempteurs de la parole sainte, ils disent : • Nous sommes des observants. • Ce qu'il y a de sincère dans leur manière d'observer la loi de Dieu, on peut le concevoir quand on sait qu'ils ne comprennent ni ne veulent comprendre leur propre règle. Je sais assez combien ils m'ont cherché querelle, lorsque je mettais la conversation avec eux sur ce sujet : car j'étais autrefois un ardent sectateur de leur règle et j'en blâmais vivement les infractions. Mais alors le glorieux tombeau du Seigneur n'était pas encore ouvert, et la pierre des œuvres humaines et de la sagesse charnelle n'avait pas encore été enlevée de dessus le sépulcre de l'Évangile, dans lequel demeurait ensevelie l'aimable vérité des oracles divins.

Que faire au milieu de tels impies ? Ayant donc reçu des lettres missives pour le général ou vice-général de l'Ordre, je passai de *France en Allemagne*, et c'est dans ce dernier pays, que, profitant de l'occasion qui m'était offerte, *je dépouillai cette robe de pharisien,*

sachant qu'être vêtu de telle ou telle couleur ne fait rien pour le christianisme. *Mais j'atteste le Seigneur, que jamais je ne les eusse quittés, si en restant au milieu d'eux, j'avais pu conserver la liberté de la vérité évangélique*, et que c'est parce qu'ils ne la supportent nulle part, que j'ai dû les abandonner. J'avais d'abord agi contre le précepte de Paul (I Cor. VII) : • Vous avez été rachetés à grand prix ; ne devenez pas esclaves des hommes. • Ils deviennent esclaves des hommes, ceux qui se soumettent à leurs absurdes constitutions. Mais, puisque, dans mon égarement, je m'étais rendu l'esclave des hommes, qu'avais-je à faire, sinon de suivre le précepte du même apôtre, quand il dit, au même endroit : • Si tu peux l'affranchir, profite-en ? •

M'étant donc séparé de la société des méchants, je suis venu dans cette académie de *Wittemberg*, la première du monde, où rien ne manque de ce qui a rapport aux bonnes lettres et aux lettres sacrées ⁴. Ici l'instruction coule à pleins bords. Je m'afflige d'être devenu presque muet et de ne pouvoir plus enseigner au peuple, de vive voix, la parole de Dieu. J'attendrai ce qu'il plaira au Seigneur d'ordonner, et, autant qu'il me sera possible, je m'efforcerai d'amener du moins par mes écrits, tant en latin qu'en langue vulgaire, tous les lecteurs à la connaissance du pur Évangile.

Je résume en trois points les motifs et les effets de ma conversion :

Premièrement : Ayant prononcé jadis, dans un état d'entière ignorance, des vœux complètement opposés à la profession chrétienne, j'abjure toutes les inventions des Frères Mineurs, déclarant tenir le saint Évangile pour la seule règle nécessaire de ma foi et de celle de tous les chrétiens.

Secondement : Je désavoue tout ce qui, dans mes anciennes prédications, n'est pas en parfait accord avec la simplicité de l'Évangile. J'adjure tous ceux qui m'ont jadis entendu prêcher ou qui ont lu mes écrits, de rejeter tout ce qui n'est pas conforme à la vérité maintenant révélée. Mais j'ai en Celui qui m'a retiré de cette servitude, pire que celle d'Égypte, la confiance que, par son aide, je pourrai abondamment réparer toutes les erreurs que j'ai commises dans mes ouvrages.

Troisièmement : Comme personne ne peut parvenir à la con-

⁴ Il paraît que Lambert y entendit quelques leçons. D'après Seckendorf, *Historia Lutheranismi*, Suppl. XLIX, Fr. Lambert a inscrit son nom dans l'album de l'Université, le 6 avril 1523.

naissance de la vérité, à moins qu'il ne se détache du pape antechrist, je m'affranchis de celui-ci et de tous ses décrets, ne voulant point continuer à faire partie de son royaume apostatique, mais voulant, au contraire, en être à jamais excommunié ; car je sais que ce même royaume est excommunié et maudit de Dieu.

Mais je traiterai ce sujet plus au long dans un autre ouvrage.

65

FRANÇOIS LAMBERT D'AVIGNON à tous les Frères Mineurs.
De Wittemberg, en mars 1523.

Evangelici in Minoritarum Regulam Commentarii, Francisco Lamberto Gallo Theologo autore. Wittembergæ, 1523, in-8°¹.

(DÉDICACE TRADUITE DU LATIN.)

SOMMAIRE. Il annonce aux Frères Mineurs que, dans son Commentaire sur leur Règle, il a pris pour guide *la Parole de Dieu*. C'est la *seule Règle que les hommes doivent suivre*, et bien méditée elle amène nécessairement à rejeter les ordonnances du pape.

François Lambert d'Avignon, inutile serviteur de Jésus-Christ, à tous ses très-chers frères de l'Ordre des Mineurs, souhaite grâce et paix avec la connaissance indispensable de la vérité.

Je crois avoir suffisamment expliqué, dans un autre écrit², les motifs qui m'ont conduit à quitter votre Ordre. Mais, pour que l'on connaisse mieux encore que ce n'est pas sans l'agrément de Dieu que j'ai agi de la sorte, je me propose de publier un bref

¹ Bien que la dédicace soit datée du mois de mars, l'ouvrage ne parut qu'en août. Voyez l'Épître d'Anémond de Coet au lecteur pieux (Août 1523). Suivant la Bibliothèque d'Antoine du Verdier (Lyon, 1585, folio), François Lambert aurait aussi publié ce livre en français sous le titre suivant : « Déclaration de la reigle et estat des Cordeliers. »

² Voyez le N° précédent.

commentaire sur votre Règle. Je l'ai assez interprétée jadis selon la chair, alors que la tyrannie du pape et les plus funestes inventions humaines voilaient encore l'éclat de la vérité évangélique. Mais aujourd'hui que, par la grâce de Christ, mes yeux se sont ouverts, j'ai renoncé à toutes les erreurs que je suivais encore quand j'étais comme à l'état d'enfant. C'est pourquoi, *pour bien juger de votre Règle, j'ai pris comme seul guide la parole de Dieu*, qui est efficace non-seulement pour donner l'intelligence des inventions humaines, mais pour apprendre aussi à les redresser, et, s'il le faut, à les détruire.

Ne vous étonnez pas que je m'exprime sur ce sujet avec autant de liberté. Car après avoir autrefois professé votre Règle à l'étourdie, je puis aujourd'hui l'apprécier avec réflexion. D'ailleurs tout croyant ne doit s'appuyer que sur la parole de Dieu et obéir au Seigneur plutôt qu'aux hommes (Actes, V). Aussi je ne fais nul compte des approbations, des décrets, des déclarations, des censures du pape, ni de rien de ce que cet homme de péché, ce fils de perdition, a jamais pu imaginer, sous l'influence de sa folle sagesse charnelle.

Je n'ignore pas que la plupart des vôtres seront blessés de ce que je donne au pape le nom d'antechrist, et de ce que j'appelle son royaume, c'est-à-dire tous ses adhérents, un royaume antichrétien et apostatique. Mais s'ils veulent soigneusement examiner les Écritures, ils verront qu'on ne peut pas s'exprimer d'une manière plus juste. Car ce qui est dit dans Daniel (Ch. VIII) du Roi au visage impudent, ou plutôt, selon l'hébreu, du Roi à plusieurs visages, se rapporte, ainsi que d'autres passages semblables, à ce royaume mieux qu'à aucun autre. C'est lui encore que désigne cette courtisane vêtue de pourpre, qui est assise sur la Bête, c'est-à-dire sur le pape antechrist (Apoc. XVII), et dont la chute est prédite (Apoc. XIV et XVIII), et dont il est dit, au même livre : • Sortez d'elle, mon peuple, pour ne participer ni à ses méfaits ni à ses châtements. • Or, comme il est certain que toutes les sectes des moines, des cardinaux, des évêques, des protonotaires, des abbés, des chanoines, et tous les masques qui leur ressemblent, appartiennent à ce même royaume de perdition, il faut tenir tout cela pour néant et se hâter d'en sortir. Autrement, viendra le châtement.

Plus loin il est dit, à propos de ce royaume de la courtisane vêtue de pourpre : • Dans la coupe qu'elle nous a versée, versez-lui au

double. » Cette précieuse coupe d'or, que la courtisane tient dans sa main, et qu'elle a remplie de ses ordures et de ses abominations, c'est, n'en doutez pas, *la parole de Dieu*. Car *qu'y a-t-il de plus précieux au monde ?* Or, c'est cette parole que l'antechrist et son royaume ont remplie de leurs abominations, lorsqu'ils s'en sont servis pour masquer leurs impiétés et leurs fictions; car jamais les élus ne se seraient enivrés de telles impudicités, si elles ne leur avaient été présentées dans la coupe d'or, c'est-à-dire sous le très-saint et très-redouté nom de Dieu.

Oui, tous nous avons bu dans cette coupe précieuse, et au nom glorieux du Seigneur, les abominations maudites du royaume papistique. Mais il nous faut séparer ce qui est précieux de ce qui est vil, pour être comme la bouche du Seigneur (Jérém. XV). Saisissons donc la coupe d'or, en rejetant toutes les impuretés et les abominations de la Papauté. Appuyons-nous sur la seule parole de Dieu, et renonçons à tout ce qui s'en éloigne.

Mais dans cette coupe de la Parole sainte les élus doivent verser au double. Verser quoi ? Des impuretés, comme la courtisane de l'Apocalypse ? A Dieu ne plaise ! Cette courtisane impie a versé dans la coupe toutes les ordures et les souillures, les indulgences, les constitutions, les décrets, les sectes, les excommunications et les autres monstruosité du même genre. Elle tenait en main cette coupe d'or, je veux dire, l'éclat extérieur de la sainte Écriture, mais elle ne possédait pas, pour la remplir, cette liqueur excellente de l'esprit caché dans le cœur. Mais aujourd'hui la vérité précieuse de la Parole a été révélée aux élus, en sorte que par l'esprit de Christ, ils saisissent aisément l'accord des livres des deux Testaments. Ils apprennent ainsi combien s'écartent de la piété selon Christ toutes les ordonnances du royaume apostatique. C'est pourquoi, dans la coupe d'or, c'est-à-dire, dans le texte pur de ces livres, ils versent au double, en déchirant, en torturant et en confondant, par les nombreux passages de l'Écriture, le pape et tout son orgueilleux royaume, de telle manière que, autant il s'est glorifié et flatté lui-même, par les interprétations tout humaines qu'il a données de la Parole sainte, autant il recevra de confusion et de châtement par cette parole exposée dans sa vraie signification.

Ainsi donc l'apparence de la lettre représente la coupe précieuse d'or, mais c'est la vérité qu'elle recouvre qui est, pour tous les élus et les anges, sa délectable liqueur. On doit d'autant plus

la verser dans la coupe, que c'est par ce moyen que le Seigneur veut punir le royaume impudique. La Parole qu'il hait devient l'instrument de son châtement.

Ainsi donc Dieu nous ordonne trois choses : Premièrement : de sortir de ce royaume qui en tous points s'est éloigné de Lui. Secondement : de verser dans la très-précieuse coupe de la parole de Dieu, les évidents témoignages de la loi divine. Troisièmement : de torturer par ce breuvage, c'est-à-dire par l'harmonie des vérités scripturaires, ce royaume impie. Ces préceptes très-saints et très-salutaires à tous les croyans, sommes-nous dans l'erreur quand nous nous efforçons de les accomplir ? *C'est certainement la volonté de Dieu, que ce royaume impie soit détruit, non par la violence, mais par la seule parole divine, et qu'à sa place s'établisse en ce monde le royaume de Dieu et de notre Seigneur Jésus-Christ. Amen !*

J'ai donc publié mon commentaire sur votre Règle et sur tout ce qui se trouve dans les Règles et constitutions des autres ordres monastiques, afin que l'on connaisse bien et que l'on évite avec soin toutes les abominations du royaume papistique. Il existe déjà sur ce sujet un écrit de *Martin Luther*, théologien très-chrétien, où tout ce qui peut servir à dévoiler la folie des vœux monastiques est amplement exposé³. *Je ne veux point, comme le croiront peut-être les ennemis de la vérité, renverser l'ordre, mais la confusion. Je ne m'élève point contre l'Évangile de Christ, qui est la seule règle de tous les croyants ; mais notre but unique à tous est de nous attacher à la seule parole de Dieu, en rejetant les pitoyables traditions et les inventions folles des hommes.*

Nous sommes enfin épouvantés d'être pendant tant de siècles demeurés aveugles, maintenant que nous nous réjouissons à la lumière nouvellement manifestée. Nous voyons que Paul, élu de Dieu (1 Cor.), blâme vivement et accuse de schisme, de faux zèle, d'esprit charnel, ceux qui disaient : « Moi je suis de Paul, et moi d'Apollos et moi de Céphas ! » et il s'écrie : « Que personne ne se glorifie dans les hommes ! Car tout est à vous, soit Paul, soit Apollos, soit Céphas, soit le monde, soit la vie, soit la mort, soit les choses présentes, soit les choses à venir. Tout est à vous et vous êtes à Christ ». Puisqu'il en est ainsi, certes ils sont schis-

³ Voyez « De Votis monasticis judicium. » Luther avait publié cet ouvrage en 1521. Josse Clichtow se chargea plus tard d'y répondre.

matiques, querelleurs et charnels, ceux qui divisent Christ et qui disent : « Moi je suis de François, moi de Dominique, moi d'Augustin, moi de Claire, moi de Brigitte, moi de tel ou tel. » Est-ce que François, Dominique ou les autres ont été crucifiés pour personne ? Ou bien avons-nous été baptisés au nom de quelqu'un d'entre eux ?

Il y a eu dans ce monde un aveuglement étrange pour que Christ ait été divisé en tant de sectes, dont chacune s'est fabriqué des vêtements de pharisiens et se vante d'avoir quelque degré de plus de morcellement que toutes les autres. Elles prennent le nom d'*ordres*, quoique personne ne soit plus éloigné de l'ordre de la piété chrétienne, que celui qui a une fois embrassé le monachisme⁴.

(Suit l'énumération de quelques sectes de moines.)

Plût à Dieu qu'on vît périr tous ces monstres enfantés par Satan, et qui déchirent d'une manière si funeste l'unité de la sainte Église de Christ ! Il n'est presque aucun d'entre eux qui prenne simplement le titre de disciple de Christ. Les uns, sous les faux dehors de la pauvreté évangélique en mendiant, les autres, avec une rapacité incroyable, en ramassant de toutes parts les biens terrestres, épuisent le monde entier. Ils sont dans le monde comme les mites dans les habits, les souris dans les greniers, les sauterelles dans les herbes, la rouille dans les métaux. Plût à Dieu que tous se convertissent au fond du cœur et ouvrirent les yeux à la lumière qui daigne luire dans les ténèbres ! Je ne veux pas attaquer ce peuple monacal, parce que moi-même jadis j'en ai fait partie dans mon égarement. Mais je désire que ceux qui sont égarés, reçoivent de Christ la connaissance indispensable de la vérité, afin qu'ils ne périssent point, mais qu'ils viennent au salut. Je voudrais pour cela devenir moi-même anathème. *Qui donnera à l'Église de Christ,*

⁴ Érasme, étant pressé par son supérieur de rentrer dans le couvent où il avait fait ses vœux à l'âge de dix-sept ans, lui répondit entre autres choses : « Quid laxis istis religionibus conspurcatus, aut magis impium ? Jam enim ad laudatas si te conferas, imò ad laudatissimas, præter frigiditas quasdam et Judæicas cerimonias, *haud scio quam Christi reperies imaginem.* » (Erasmus R. Patri Servatio, 9 Julii 1514. Le Clerc, p. 1527-1530.) Il écrivait en 1530 à Sadolet, évêque de Carpentras : « Augustinus dicit, in monasteriis aut rectissime vivi, aut quàm periculosissime errari. *Posterius hoc nunc perspicit ac suspirat orbis.* » (Le Clerc, p. 1257.)

de voir toutes les sectes de la terre et toutes les prétendues confréries des saints entièrement détruites, pour *que tous, d'une même bouche, avec une même liberté, confessent un seul chef, le Seigneur Jésus-Christ ? C'est le seul vœu, le seul but de ceux qui écrivent contre les moines*. Accueillez donc cet ouvrage quel qu'il soit, parce que, s'appuyant sur la seule parole de Christ, il doit être pour les âmes pieuses, un secours et une consolation, et pour les impies un scandale, une ruine et une perte. Que la grâce et la paix de notre Seigneur Jésus-Christ soient avec votre esprit. frères ⁵ ! Amen. Wittemberg, au mois de mars 1523.

66

LUTHER à George Spalatin, à Lochaw.
(De Wittemberg, environ le 20 mai 1523.)

Luthers Briefe, éd. de Wette. II, p. 340.

SOMMAIRE. Lettre de recommandation, donnée à un chevalier français, ami de l'Évangile.

Gratia et pax. Vult hic Gallus eques ¹ videre aulam et faciem Prin-

⁵ Les anciens « frères » de Lambert reçurent assez mal le présent écrit, si l'on en juge par les paroles du Franciscain *Gaspard Schazgerus*, provincial de l'Ordre dans la haute Allemagne. On lit dans ses Œuvres publiées à Ingolstadt en 1543: « Allophilus quidam, qui cum refuga spiritu ab status sui boni et salubris arce cecidit, datus in reprobum sensum, pro sui casus suorumque similium coloratione, contra statum monasticum argumentationes, verius autem *calumnias et falsas imposturas* fabricavit, suæ obstinationis malleo, etc. » A la marge il a ajouté: « Hic allophylus, id est alienigena, fuit quidam *Gallus, Franciscus Lamperti* nomine, minorita apostata, qui monasticis magnam imposuit calumniam suis in scriptis. » (Schelhorn, op. cit. IV, 375.) — En revanche, nous avons rencontré une lettre dans laquelle un Franciscain d'Avignon s'informe de Lambert avec le ton de la curiosité plutôt qu'avec celui du ressentiment.

¹ C'était *Anémond de Coct*, ancien chevalier de Rhodes et seigneur du Chastelard en Dauphiné. Ses lettres à Farel (Voyez les années 1524 et 1525) montrent qu'il avait embrassé avec ardeur la cause de l'Évangile. Anémond de Coct n'est mentionné nulle part dans les nombreuses listes de chevaliers publiées par l'abbé de Vertot. (Hist. des chevaliers de Rhodes. Paris, 1737, 7 vol. in-12, t. VII.)

cipis nostri. Certe optimus vir est eruditus et pius, ac mire ardens in Evangelium, cujus gratiâ huc profectus e *Gallia*, hic aliquandiu fuit et erit *. Scio colloquium ei non fore ; tamen si spectandos vos præbeatis et humanos. erit ex officio vestro

67

JEAN RHELICAN à son cousin Jacob.

De Wittemberg, 22 mai 1523.

De humanis traditionibus vitandis. Item de Iniquo Mammone Contiones. Martino Luthero autore (Basileæ, Thomas Volffius, M.D.XXV), petit in-8°.

SOMMAIRE. Il parle de ses relations récentes avec deux Français séjournant à *Wittemberg*, qui veulent faire traduire en latin, pour leurs compatriotes, un nombre aussi grand que possible des ouvrages de *Luther*.

Joannes Rhellicanus †, Tigurinus, Jacobo Rhellicano, cognato suo, in Christo Jesu salutem dicit.

Scis. ut opinor, quàm solícite *Melanchthon* πολυίστωρ ille, ses-

* Anémond de Coct dut arriver à *Wittemberg* vers la fin du mois de mars 1523 ; car nous savons qu'il inscrivit son nom dans le livre des immatriculations de l'Université, le 6 avril de la même année. (Voyez Album Academiæ *Wittembergensis*, p. 117. *Luthers Briefe*, VI^{tes} Theil, gesammelt von J. K. Seidemann, S. 45.) Le présent billet de Luther, destiné à introduire le chevalier auprès de Spalatin, fut écrit environ le 20 mai, comme semble l'indiquer l'article suivant du journal de celui-ci : « Eadem vigilia [scil. Pentecostes, id est 23^o Maii 1523] etiam huc *Locham* venerunt visum Principem tres *Galli* pii et eruditi : *Anemundus Coctus a Castellare*, Eques, olim miles Rhodius, vir mirè festivus et doctus et eloquens, mihi egregie a Doct. Martino Luthero commendatus, *Franciscus Lambertus*, alioquin *Serranus*, Avenionensis, Delphinates, et *Claudius a Tauro*. » (Schelhorn. *Amœnitates literariæ*, t. IV, p. 333.)

† *Jean Müller* (surnommé *Rhellicanus*, parce qu'il était né à Rhellikon, village du canton de Zurich) fit ses études à Cracovie (dès 1517) et les continua à *Wittemberg*, où il se perfectionna dans les langues classiques (1522-24). Il rendit plus tard de grands services au collège de Berne et à celui de Zurich. La Collection Simler renferme plusieurs poésies latines autographes de *Rhellicanus*, placées à la suite des pièces de l'an 1520.

quianno jam elapso, nos ad styli exercitium adhortari cœperit, neminem inquam vel mediocre dicendi facultatem sibi paratum esse, quamlibet multos etiam primæ classis authores audiverit et legerit, nisi stylum sedulo ac diligenter exercuerit. Illius itaque fideli præceptore dignis monitis pro virili mea parere studens, præterito hyberno semestri, duas *Lutheri* contiones in latinam linguam transtuli, quæ domi nostræ delitescens, diu anceps certamen cum tineis ac blattis habuerunt : adeo ut, nisi numinis cujusdam beneficio, *Gallus* quidam ³ eis suppetias tulisset, de earum salute actum fuisset.

Is enim (quum familiaritatem mecum ex eo contraxisset, quòd mihi literas à *Lau.[rentio] Agricola Vuasero, et Volffgango* ³, ante Dominicum Natalem attulerat) me accessit, et *conterranei sui* nomine, qui recens *Vuittenbergam* venerat ⁴, rogavit, ut aliquem ex Lutheranis libellis, Germanico sermone scriptum, in latinum eloquium transferrem, addens se eandem provinciam *compluribus aliis* injunxisse, ut scilicet et *patriæ* suæ Lutheranarum lucubrationum legendarum, et intelligendarum major copia fieri posset ⁵. Ibi tum prædictas contiones à blattarum conflictu semianimes vix ereptas illi exhibui, jussique ut easdem *conterraneo suo* ostenderet. Quo facto, ad me rediit, dixitque contiones à conterraneo probari, quamlibet à tineis vulneratæ essent : eumque præterea rogasse, ut *libellum de hominum doctrinis vitandis* verterem ⁶.

Illius igitur precibus acquiescens, verti et hunc libellum, quem tibi in hoc nominatim dicere decrevi, dilectissime cognate, quod sciam te ingens certamen jam olim cum patre tuo reliquisque consanguineis propter humanas traditiones suscepisse, nempe dum tibi persuadere nituntur, ut Papisticis sacris initieris. Erit autem vel ob hoc gratum tibi munusculum hic libellus, si nulla eum tibi

¹ François Lambert d'Avignon.

² Wolfgang Fabricius Capiton. Voyez le N° 52.

³ *Anémond de Coct*. Voyez le N° 66, note 2.

⁴ On verra plus tard que c'était la grande préoccupation d'Anémond de Coct. Ce passage est d'ailleurs très-important pour fixer le but pratique de son voyage en Allemagne.

⁵ La traduction de cet ouvrage de Luther parut à Bâle en 1525. Au bas du titre que nous avons donné ci-dessus, on lit :

Joan. Rhellicanus Tigurinus.
Vertimus hæc olim quum nos cantata fovebat
Vuittenberga, bonis insituens studiis.

eruditio commendabit, quod locos plerosque omnes humanas traditiones pessundantes, veluti fasciculo quodam complectitur. Itaque, mi Jacobe, fac munusculum hoc nostrum hylari fronte suscipias, olim fortasse majora et emaculatiores accepturus¹. Vale. Vuittenbergæ. ex Musæo nostro, 11. Kalendas Iunias. 1523.

68

FRANÇOIS LAMBERT à George Spalatin.

De Wittemberg, 28 mai 1523.

Manuscrit autographe. Bibl. du Mus. à Bâle. Vol. G. I. 31, p. 72.

SOMMAIRE. Les nombreuses lettres que j'ai envoyées en France par le jeune Claude du Taureau m'ont empêché de mettre la main à mon ouvrage. Sur ma demande, le Dr Luther a aussi écrit à l'avocat du roi de France, homme très-dévoué à l'Évangile et qui jouit d'un grand crédit auprès de son souverain. Le chevalier Coct n'est pas encore parti. Je suivrai le conseil de Luther pour le choix du livre à interpréter dans mes leçons publiques. Encore une fois, parlez au Prince de ma pauvreté. Si je pouvais recevoir du fisc au moins dix ecus d'or, j'aurais de quoi vivre avec mon domestique, et je ne serais pas une charge pour mes auditeurs.

†

Christi gratiam et pacem ! Quia nuper ad te literas dedi, Spalatinæ doctissime, tuoque in Domino mihi datum est colloquio frui, nunc brevibus agam. Nondum aliquid inchoavi, occupatus multis, scriptis potissimum, quæ pluribus in Gallias misi¹. Junior quippe nobilis Claudius de Tuuro² abiit. Scripsit Doctor Martinus Regis Galliarum advocato³, nostris desideriis acquiescens. Idem enim ad-

¹ Voyez dans Meister, Berühmte Züricher, Th. I, p. 315, l'indication des ouvrages publiés par Rhellicanus. Le plus agréable est le poème en vers latins où il raconte son ascension du mont Stockhorn. Il en a publié un autre sous ce titre : « Carmen de tribus viris Badenæ ob evangelium decollatis. »

² Surtout dans le midi de la France.

³ Gentilhomme français sur lequel nous n'avons pas de renseignements. Il était peut-être arrivé à Wittemberg avec Anémond de Coct.

⁴ Nous ne savons quel est cet avocat du roi, à moins que ce ne soit celui

vocatus multa apud Regem potest. et rei evangelice deditissimus est. *Eques noster*⁴ nondum abiit, qui prestantiam tuam in Christo salvam esse cupit.

Quæ in secreto a me accepisti non efficiam, per omnia tuis consiliis acquiescens. Excusabit nostra conditio, si quid immodestiae de me tibi in mentem incessit. Satis intelligis quid velim. Quod ad *lectiones* attinet, nihil agam sine doctoris *Martini* consilio. Non satis decrevi quid prælecturus sim. *Psalterium*, *Epistolæ* et *Prophetæ* lecta sunt. Forsan si aliud à predictis legero, aut *Apocalypsim*, quamvis misteriis plenam, aut aliud quiddam, non sine consilio aggrediar.

Tu juva me apud Illustr. Prin[cipem] sicut meam novisti necessitatem. Erubesco enim quòd Christianissimi *nostri Martini* impensis sustinear. Si possem vel saltem aureos 10 in angaria habere, possem utcumque cum familiari vivere, et auditoribus non essem onerosus, donec aliunde Dominus mihi auxilium mittat. Cujus gratia et pax tecum sit! Amen. Vale, sincerissime evangelista. Wittenbergæ 5. Kal. Junias, anno 23. supra millesimum et quingentesimum.

TUUS FRANCISCUS LAMBERTUS Avenionensis.

(*Inscriptio* :) Venerando Christi servo Georgio Spalatino Evangeliste aulico Saxoniae sincerissimo, suo in Christo Majori.

69

[LE FÈVRE D'ÉTAPLES] à tous Chrétiens et Chrétiennes.
(8 juin 1523.)

Traduction française des Évangiles (par Le Fèvre). Paris. Simon de Colines, 1523. 1 vol. petit in-8°¹.

SOMMAIRE. Le temps de la pure predication de la Parole de Dieu étant venu, nous offrons aux simples fideles *les Évangiles traduits en langue vulgaire*. Le reste du

qui est mentionné dans la lettre de Pierre de Seville (28 décembre 1524), c'est-à-dire l'avocat du roi à Grenoble.

⁴ V. le N° 66, note 2.

¹ A la fin du volume, au verso du 208^e feuillet, on lit: « Cy fine la saincte

Nouveau Testament suivra plus tard, et ainsi l'on possédera dans son entier ce *livre de vie*, qui est la *seule règle des Chrétiens* et où brille le vrai soleil, lumière de la foi, *Jésus-Christ, l'unique auteur de notre salut*. Nous donnons cette Parole divine telle qu'elle est, sans addition ni retranchement. Le Seigneur veut qu'on prêche l'Évangile à toute créature. Ceux qui en interdisent la lecture au simple peuple, rendront compte de leur conduite devant le tribunal de Dieu.

Épître exhortatoire.

A tous Chrestiens et Chrestiennes, grâce, illumination et salut, en Jésuchrist !

Quant saint Paul ¹ estoit sur terre, preschant et annonçant la parole de Dieu avec les autres apostres et disciples, il disoit : « Ecce nunc tempus acceptabile : ecce nunc dies salutis. » (II Corin. VI.) Aussi maintenant le temps est venu que nostre Seigneur Jésuchrist, seul salut, vérité, et vie, veult que son évangile soit purement annoncée par tout le monde, affin que on ne se desvoye plus par autres doctrines des hommes, qui cuydent estre quelque chose, et (comme dit saint Paul) ilz ne sont riens, mais se déceoyvent ² eulx-mesmes (Galat. VI). Parquoy maintenant povons dire, comme il disoit : « Ecce nunc tempus acceptabile, ecce nunc dies salutis. Voicy maintenant le temps acceptable, voicy maintenant les jours de salut. »

Et affin que ung chascun qui a congnoissance de la langue gallicane et non point du latin, soit plus disposé à recevoir ceste présente grâce, laquelle Dieu, par sa seule bonté, pitié et clémence, nous présente en ce temps par le doux et amoureux ³ regard de Jésuchrist, nostre seul sauveur ⁴, — vous sont or-

euangile de nostre | seigneur Jesuchrist | selon saint Jehan. | Imprime en la maison Simon de Coli- | nes Libraire iure en luniuersite de Paris, | demourant en la rue saint Jehan de Beau | uais, deuant les escholles de Decret. Lan de | grace Mil cinq cens xxij. le viij. iour du | moys de Juing. » — Suivent les Annotations (ou Corrigenda) formant quatre feuillets. Ce volume est imprimé en caractères gothiques et sans pagination.

Nous donnons cette Éptre d'après la réimpression que Simon du Boys fit, en octobre 1525, de cet ouvrage de Le Fèvre. Les principales variantes qui existent entre les deux éditions seront indiquées en note. Sauf les deux premières citations latines, nous avons supprimé toutes celles qui étaient suivies de la traduction.

¹ Dans la première édition: *Pol.* ² *Ibid. decoipent.* ³ *Ibid. amoureux.* ⁴ *Ibid. sauveur.*

données en langue vulgaire, par la grâce d'icelluy, les évangiles, selon le latin qui se lit ⁶ communément par tout, sans riens y adjoûter ou diminuer, affin que les simples membres du corps de Jésuschrist, ayans ce en leur langue, puissent estre aussi certains de la vérité évangélique comme ceulx qui l'ont en latin. Et après auront, par le bon plaisir d'icelluy ⁷, le résidu du nouveau testament, lequel est le livre de vie, et la seule reigle des Chrestiens, ainsi que pareillement est maintenant faict en diverses régions et diversitez de langue par la plus grande partie de Europe entre les Chrestiens : movant à ce les cueurs d'iceulx l'esperit de nostre Seigneur Jésuschrist, nostre salut, nostre gloire et nostre vie.

Et encore nous monstre sa bonté infinie, qu'il est de nécessité ⁸. en ce temps, que grans et pelis sachent la sainte évangile : ouquel [l. auquel] nous menace envoyer le ⁹ Turcz ennemis de nostre foy, comme les Babyloïens estoyent anciennement ennemys de la loy israélitique. Et ce pour corriger les fautes de la chrestienté, lesquelles sont moult grandes, se brief [l. si bientôt] on ne se retourne à Luy, en délaissant toute autre folle fiance en créature quelconque, et toutes autres traditions humaines, lesquelles ne peuvent sauver, et en suyvant la seule parolle de Dieu qui est esperit et vie. Car, comme dit la véritable et vivifiante Escripture : « Il n'est que ung Seigneur, une foy, ung baptesme, ung Dieu et père de tous, sur tout, et par toutes choses, et en nous tous. » (Ephés. IV.)

Efforceons-nous doncques tous de sçavoir sa volonté ¹⁰ par la sainte évangile, affin que au temps de tentation qui est à nostre porte, ne soyons délaissés avec les réprouvez. Recepvons ¹¹ la douce visitation de Jésuschrist, nostre seul salutaire, en la lumière céleste évangélique, laquelle comme dit est, est la reigle des Chrestiens, reigle de vie, et reigle de salut. Et quiconques voudroyent mettre ou soubstenir ¹² autre reigle que celle que Dieu a mise, qui est ceste seule, ilz sont ¹³ ceulx ou semblables desquelz saint Paul, par l'esperit de Jésuschrist, parle à Timothée, disant : « La fin du commandement est charité de cueur pur, et de bonne conscience, et de foy non fainte. Desquelles aucuns se desvoyans, sont convertis en vanité de parolles, voulans estre docteurs de la loy, n'entendans point ne les choses desquelles ilz parlent, ne celles lesquelles

⁶ Ibid. list. ⁷ Ibid. de iceluy. ⁸ Ibid. qu'il est necessite. ⁹ Ibid. les. ¹⁰ Ibid. voulente. ¹¹ Ibid. Recevons. ¹² Ibid. soustenir. ¹³ Ibid. Au lieu de « ilz sont, » sont.

ilz afferment. • (I Tim. I.) Suyvons doncques la sapience de Dieu, où ne peut estre vanité, ne faulte de intelligence, ne chose affermée qui ne soit la vérité à tout entendement non offusqué, et voire aussi à tout entendement et à toute intelligence qui passe l'entendement, la plus désirée.

Mais aussi ne voyons-nous point, que quant il est jour, et que le soleil luyt ¹⁴ clèrement, que on ne voit nulles estoilles ? Comment doncques au jour de Jésuschrist, qui est le vray soleil, peut-on veoir autre lumière que la lumière de sa foy, laquelle est baillée en la sainte évangile ? Se on a foy et fiance en autre que en Jésuschrist, touchant la vie éternelle que nous attendons, laquelle Luy, qui est vérité infallible, nous a promis, comme il est escript: • et en nul autre n'y a salut • (Acta IV), nous sommes encores en la nuict ¹⁵, et ne voyons point la lumière du soleil, qui manifeste toute chose en bas, et absorbe toute lumière en hault. Qui est-ce qui en plain jour puist veoir les estoilles ? Parquoy serions encore en faulseté et en ténèbres de la nuict. Et Jésuschrist nous dit par saint Jehan (Joan. XI) : • Si aulcun chemine de jour, il ne se blesse point ; car il voit la lumière de ce monde. Et se aulcun chemine de nuict, il se blesse ; car la lumière n'est point en luy. • (Joan. XI.) Parquoy il donne à entendre, que qui chemine de nuict, combien qu'il voye des estoilles, lesquelles il cuyde estre son adresse, il erre.

Doncques, mes frères et seurs, cheminons en la lumière du jour, en la lumière de la sainte évangile, ayans toute nostre fiance de vraye adresse au vray soleil, et jamais nous ne offencerons Dieu. Car luy-mesme le nous a tesmoigné par saint Jehan, comme avez ouy. *Ne alons doncques à autre que au père céleste par Jésuschrist, et en Jésuschrist*, comme sa parole nous commande, *et nous serons enfans de Dieu en luy, et de par luy*, enfans de grâce et de lumière, enfans de esperit et de vie. Alors nous vivrons de son esperit et de sa vie qui est tout, et non du nostre et de la nostre qui n'est riens. Laissons la chair, prenons l'esperit. Laissons la mort, prenons la vie. Laissons la nuict, prenons le jour, sachans (comme dict saint Paul) que la nuict est passée, et le jour est approché (Rom. XIII), et que les œuvres précédentes ont esté œuvres de ténèbres.

Sachons que les hommes et leurs doctrines ne sont riens, sinon de autant que elles sont corroborées et confirmées ¹⁶ *de la parole de Dieu.* Mais Jésuschrist est tout : il est tout homme et toute divinité ; et

¹⁴ Ibid. luyt. ¹⁵ Ibid. nuict. ¹⁶ Ibid. confermees.

tout homme n'est riens, sinon en Luy. Et nulle parolle d'homme n'est riens, sinon en la parolle de Luy. Pourtant dit saint Jehan en sa seconde épistre : « Se aulcun vient à vous et n'apporte point ceste doctrine, ne le recevez point en vostre maison, et ne le saluez point. » Et qui est ceste doctrine, sinon la seule évangile de Jésuschrist ?

Et se aulcun voulant desgouter les simples ou destourner ¹⁷ de la vérité, disoit premièrement ¹⁸ : qu'il vault mieulx lire les évangiles comme devant ont esté translitées, en adjoustant, diminuant, ou exposant, et que par ainsi elles sont aussi plus élégantes, se peut respondre, que ce n'a on voulu faire, ne aucunement user de paraphrase, se autrement a esté possible expliquer le latin : de paour ¹⁹ de bailler autre sens que le saint esperit n'avoit suggéré aux évangélistes, comme il est escript : « Le saint esperit, le consolateur, lequel le Père envoyra en mon nom, icelluy vous enseignera toutes choses, et vous réduira à mémoire toutes les choses que je vous ay dict. » (Joan. XIV.) Ou de paour de mesler ²⁰ la parolle de l'homme avec la parolle de Dieu, pour parolle de Dieu. Laquelle chose voulant faire Theopompus, ung escripvain ancien, en translitant la loy de Moyse, comme se trouve par hystoire, fut fait aveugle, en punition de son audacieuse présomption. Pour ceste cause, user de paraphrase en translantant la parolle de Dieu est chose périlleuse, principalement se on y adjouste aucune chose outre la parolle de Dieu, ou se on y diminue.

Et de ceulx ²¹ qui cuident, ainsi faisant, la chose estre plus élégante, peut sembler que de penser ce en la sainte Escripiture, est présomption. Veult aucun estre plus élégant que le saint esperit ? Veult aucun estre plus sçavant que celluy qui l'a voulu ainsi avoir ? Non in persuasibilibus humane sapientie verbis, comme dit saint Paul. (I Cor. II.) Par ceste raison doncques doit-on estre excusé, se plus ne moins on n'a escript que contient la sainte Escripiture et la vraye parolle de Dieu. Et sachez que ce que plusieurs estiment élégance humaine, est inélégance et parolle fardée devant Dieu, et que la parolle de Dieu en chasteté et simplicité de esperit est vraye élégance devant Dieu et aux yeulx spirituelz, lesquelz luy seul enlumine.

Secondement diront que, en leur baillant ainsi les évangiles, maintes choses seront ²² difficiles et obscures, lesquelles les simples

¹⁷ Ibid. destorner. ¹⁸ Ibid. premièrement disant. ¹⁹ Ibid. peur. ²⁰ Ibid. Ou de mesler. ²¹ Ibid. Et ceulx. ²² Ibid. seront maintes choses.

gens ne pourront comprendre, mais pourront estre cause de erreur : parquoy n'est convenable de les leur bailler ainsi. Il n'estoit point doncques convenable, par ceste mesme raison, que les évangélistes les baillassent ainsi aux Grecz, et ainsi les Latins aux Latins ? Car il y a moult de lieux difficiles et obscurs, lesquelz ne les Grecz, ne les Latins ne pevent comprendre, et suffit de les croire, comme nostre Seigneur commande, disant : • Croyez à l'Évangile. • (Mat. I.) Et les plus subtilz d'engins et litérez comme Arrius, Eunomius, Photinus, Sabellius et plusieurs autres, sont tombez en erreur, et non point les simples vulgaires.

Et aussi doit ung chascun sçavoir, que pour néant se efforce-
roit aucun²³ de vouloir faire entendre à ung aveugle la beauté, excellence et magnificence du soleil matériel. Et de tant est-il plus impossible escrire ou faire entendre, en escripvant, la beauté, excellence, et la gloire de l'Évangile, qui est la parolle de Dieu, ray du vray soleil spirituel, ouquel toute beauté, excellence, gloire, et toute superéminente bonté est enclose. Lequel ne peut²⁴ estre congneu, se luy-mesme ne se manifeste par dedans à l'œil intérieure de l'esperit, comme le soleil matériel ne peult estre congneu, se luy-mesme ne se manifeste par dehors à l'œil extérieure de la chair. Mais comme le soleil matériel se veult communiquer par luy et par sa bonté naturelle, aussi fait moult plus fort le soleil spirituel par luy et par sa bonté supernaturelle, de tant qu'il est inestimablement plus beau et meilleur que le soleil matériel. Et se communique aucunesfoys plus entièrement et spirituellement aux simples, de tant qu'ilz sont plus humbles et petis, que aux clerics moins humbles et plus grans, comme est congneu par la parolle de nostre Seigneur, disant en l'évangile saint Matthieu : • O père, seigneur du ciel et de la terre, je te rendz grâces que tu as caché ces choses aux sages et prudens et les as révéle aux petis. •

Et se aucuns vouloyent dire ou empescher que le peuple de Jésuchrist ne leust en sa langue l'évangile, qui est la vraye doctrine de Dieu, ilz sachent que Jésuchrist parle contre telz, disant par saint Luc : • Maleur sur vous, docteurs de la loy, qui avez osté la clef de science ! Vous n'y estes point entrez, et avez empesché ceulx qui y entroyent. • (Luc. XI.) Et ne dit-il point encore par saint Marc (XVI) : • Allez par tout le monde, et preschez l'évangile à toute créature ? • Et par saint Matthieu (XXVIII) : • Les

²³ Ibid. *aucun.* ²⁴ Ibid. *peult.*

enseignans à garder toutes les choses que je vous ay commandé. • Et comment prescheront-ils l'évangile à toute créature, comment enseigneront-ils à garder toutes choses que Jésuschrist a commandé, se ilz ne veulent point que le simple peuple voye et lise en sa langue l'évangile de Dieu ? De ce faudra-il rendre compte devant le tribunal du grant juge au jour du jugement. Et pareillement, se on a presché au peuple parolles, faisant entendre qu'elles estoient les parolles de Dieu, et elles ne l'estoyent ²⁵ point. Dieu dit par Esdras en parlant de l'ancienne loy : • Les dignes et les indignes la lisent ! • Les Chrestiens, enfans de Dieu, sont-ils de pire condition à lire la loy nouvelle, la loy de vie et de grâce, que les Juifz l'ancienne, lesquelz estoient serfz ? Serons-nous pires en nostre loy que les Juifz en la leur encore à ceste heure : lesquelz on ne sçauroit interroguer de quelque passage de leur loy ancienne, que promptement ilz n'en respondent ? Et toutesfois il escript des Chrestiens par Hiérémie (XXXI) : • Le Seigneur Dieu dit : Je donneray ma loy en leurs intérieures et l'escripray en leur cueur. • Et qui est ceste loy, sinon la loy évangélique et les escriptures du nouveau testament ? Nous ne debverions point doncques les lire seulement et les avoir en livres matérielz, mais les tenir promptement en mémoire, et les avoir escriptes en noz cueurs, Calciati pedes, c'est-à-dire, tous noz desirs et affections avironnéz in preparationem evangelii pacis.

Et affin, mes frères et seurs en Jésuschrist, que comme ceste épistre a esté commencée par saint Paul, aussy elle fine avec saint Paul, nous prions ce qu'il prioit aux Corinthiens, que la grâce de nostre Seigneur Jésuschrist, et la charité de Dieu le père, et communication du saint esperit soit avec vous tous ! Amen.

70

FRANÇOIS LAMBERT à George Spalatin.

De Wittemberg, 14 juin 1523.

Manuscrit autographe. Bibl. du Muséum, à Bâle. Vol. G. I. 31, p. 74.

SOMMAIRE. Sur votre conseil je renonce à demander le bénéfice vacant ; il suffirait à ma subsistance, mais il me détournerait peut-être de l'œuvre du Seigneur. Je ne suis

²⁵ Ibid. *ne les estoient.*

pas encore en mesure de vous envoyer mes ouvrages. Le commentaire sur *la Règle des Frères Mineurs* doit paraître prochainement, mais l'imprimeur me fera attendre pour les *commentaires sur les Prophètes* et pour *l'Épître* que j'ai adressée au parlement de Grenoble. J'ai commencé quelques ouvrages en français, qui seront peut-être imprimés à *Hambourg*. Puisse l'affaire être bientôt conclue ! Rien ne serait plus utile à la France que des livres en langue vulgaire. La Parole abonde en *Allemagne*; les peuples de la France et de *l'Italie* en sont encore privés. J'attends de France les réponses de quelques seigneurs; de Savoie, celle du comte de la *Chambre*. Quand le chevalier *Coët* partira, je lui remettrai les lettres que je veux écrire à quelques princes français. Je rends grâces à Dieu pour les protecteurs qu'il m'accorde dans mon exil, et vous assure que je suivrai docilement toutes vos directions.

†

Salvatoris nostri Jesu Christi Gratiam et pacem ! Binas eodem die à prestantia tua adcepi literas, quarum priorem, Dominici corporis VIII die ¹, posteriorem, Sabbatho post Barn[abæ] ², scripsisti. In utrisque ingentem tui pectoris pro verbo sancto ardorem, itemque pro me, inutili quidem illius ministro, solitudinem abunde cognovi. Placentque ideo admodum quæ de vaccante sacerdotio ³ admones ac sentis, cum hisce (*sic*) caribdes scirtesque desideratissimam animi quietem ac sacrosanctum verbi ministerium soleant impedire : tametsi credam in eum, qui me à reprobis malignantium conventiculis segregavit, ut filii sui Evangelium libere nunciarem, quòd nihil propterea minus in re Christiana egissem. Testis enim mihi est Dominus, quòd nihil me moverit stulta hæc sacerdotii facies atque ambitio, sed ob id tantùm, amicis admonentibus, de eo cogitaveram, ut neque Principi Illustr. neque auditoribus meis, neque alteri cuiquam, forem necessaria poscendo molestior. Idcirco quæ facta sunt, ut pius es, boni consulere velis.

Suscepi ergo consilium tuum, haud secùs atque patris necessariam jussionem, nihil in ea re admissurus, etiamsi me ad eam plurium vota advocarent. Symplegades vitare jubes ; qui fiet, ut non semper acquiescam ? Propositi quippe mei semper fuit, ut nihil umquam admitterem, quo in Christi negotio minus liberior essem. Interea ad id, Christo propitio, nitar, ut quod cepi adimpleam. Neque opus erit, ut te nimium solitem, pro mihi necessario victu et cultu. Scit enim amicus (ut pro ingenta animi et

¹ Le 11 juin en 1523.

² Le samedi 13 juin.

³ La suite montre que Lambert avait demandé ce bénéfice ecclésiastique pour subvenir à sa pauvreté.

humilitate et benevolentia vis appellari) et dominus meus, quid dilecto clientulo sit necessum. Magnus est Dominus et omnipotens providentia ejus.

Petis demum ut quicquid *nostrarum lucubrationum* excussum fuerit, tibi mittam ; tametsi nihil tua sit prestantia dignum, faciam quod precipis. Verùm tardiores sunt typographi quàm ut brevi *commentarii in Prophetas* cudantur⁴. Expecto ab illis in dies *Ἐξήγησις in Minoritarum regulam*⁵, ac *Literas* quas ad supremum regium Consilium, sive (ut vocant) *parlamentum totius patriæ Delphinatus*, novissimè dilectissimo et nobili *Claudio de Tauro* dedi⁶. Ubi autem imprimantur, me latet⁷. Is enim qui adcepit, tantùm à nobis libros pretio redimit, quos demum, ubi opportunum viderit, cudendos tradit. Sic et ego aliquot illi opellas tradidi, aliorum exempla sententiamque secutus.

*Gallice item nonnulla edere cepi*⁸, quòd ad me ex *Amburgo* nuncii advenerint, *tractatus gallicos* postulantes. Aiunt enim quod illic sit, qui ea lingua elimatissimos possit cudere libros ; quos demum navigio in *Gallias* mittit⁹. Necdum tamen aliquid conclusimus, donec prius quid possit experiar, cujus rei spero me certitudinem brevi suscepturum. Faxit Deus Opt. Max. ut inveniatur qui Gallicè id imprimere possit, cum nihil ea re conducibilius *Galliis* arbitrer futurum¹⁰ ! Nunquam enim apud *Germanos* sic veritas profecisset, nisi Christianissimus noster *Martinus* tractatus etiam vulgares edidisset. Tu quoque, ut audio, novissimam locorum communium editionem vulgarem fecisti, unde et studio tuo et *Germanorum* utilitati congratulor. Abundat *Germania* verbo, miserrimè autem *Gallorum Italarumque* plebes fere illius esurie dispereunt¹¹. Deus misereatur

⁴ Ils ne parurent qu'en 1525 à Strasbourg.

⁵ Voyez le N° 65.

⁶ Il avait écrit au parlement de Grenoble, vers la fin de mai. V. le N° 68.

⁷ Il ne paraît pas que cette Épitre ait jamais vu le jour.

⁸ Nous ne connaissons aucun auteur qui atteste l'existence actuelle d'ouvrages français de François Lambert.

⁹ La publication des livres évangéliques écrits en langue vulgaire était très-difficile en France, depuis l'édit du 13 juin 1521. (V. le N° 38, note 4.) On voit, d'après ce que dit Lambert, qu'une partie de ces livres s'imprimèrent dès lors à *Hambourg*.

¹⁰ C'était aussi l'opinion de Le Fèvre. V. le N° 69.

¹¹ Lambert ignorait donc l'existence de la traduction française du Nouveau Testament par Le Fèvre. Autrement il ne se serait pas exprimé d'une manière aussi absolue.

illorum et benedicat eis, illuminet vultum suum super eos, et illorum misereatur, ut cognoscant in terra viam suam, in omnibus gentibus salutare suum! Amen.

A *Galliis* nihil recepi novi. Operior quid mihi rescripturi sint prædicti Consilii *Senatores*¹³, Illustr. *D. de Camera, Sabaudie Comes* supremus¹⁵ et aliquot alii Domini, quibus scripta direxi¹⁴. Noster Eques *D. Annemundus Coctus* nondum abscessit¹⁵. Expectat autem fideles itineris comites. Nosti enim quanta nunc undique pericula sint. Is prestantiam tuam in Christo salvam esse exoptat, dedissetque nunc ad te literas, nisi eum, qua diebus aliquot pressus fuit. infirmitas vetuisset. At, Christo propitio, brevi ad te scripturus est. Servavi, ut quæ tibi dixeram de *aliquot aliis Gallie Principibus* ipsemet exequatur. Ideo illi nostras literas¹⁶ tradam, cum in negotio Christi sit juxta sincerissimus et ardentissimus.

Quod de modis omnibus egregio jureconsulto d. *Doctore Hieronymo*¹⁷ suades, inter præcipuos habendum patronos, mihi jam persuasissimum erat. Verùm nihil est in me, quod apud vos de hoc vermiculo tam honorifice, ut scribis, loqueretur. Egit hoc pro multa sui pectoris ingenuitate, atque in virum immeritum charitate sincerissima. Confido in Deum meum, quòd et Illustr. Prin[cipem] et te, et illum, non oblito Ecclesiaste nostro, patronos mihi in exilio meo dederit.

In prioris epistolæ calce, pro coronide adjecisti, rem profectò consultissimam, ut scilicet, quicquid à te voluero, id scriptis non præsentia agam. Quod, tametsi non scripsisses, quid hinc pro tempore emergere possit, ipse mecum sepe numerò cogitavi. Sufficit quòd me semel admiseris, egerisque ut Christianissimi Prin[cipis], quoad fieri potuit, optato et venerando aspectu potirer. Gratias veruntamen immensas refero, quòd me premonueris, et pro bene-

¹³ Voyez la note 6.

¹⁵ L'Histoire du Sénat de Savoie par Eugène Burnier (Chambéry, 1864, p. 95) cite *Louis, comte de la Chambre*, vicomte de Maurienne, comme faisant partie du tribunal suprême qui se réunit en 1514.

¹⁴ V. le N° 68, au commencement.

¹⁵ Il ne partit qu'après le 7 septembre.

¹⁶ Dans le nombre de ces lettres il s'en trouvait sans doute pour les amis que Lambert avait à la Cour. Voyez sa lettre du 31 décembre 1524.

¹⁷ *Jérôme Schurff*, professeur de droit à l'université de Wittemberg. Il partit pour Bâle, le 8 septembre 1523, et fut probablement l'un des compagnons de voyage du chevalier Coct.

volentia quam mihi ostendis, gaudeo vehementissime. Obsecro autem prudentiam tuam per Christum, ut in quibuscumque tibi videbitur, et mihi consulere et me commonefacere velis. Etenim et consilia et admonitiones tuæ mihi erunt perinde atque oracula Dei, et Domini nostri Jesu Christi, cujus pax et gratia tecum, et bene in eo vale, optime Spal.[atine], orans ut per nos misteria sua sincerissime tractet. Wittembergæ, die Dominico post Barnabe diem M^{mo} CCCC° XXIII.

Tuus Clientulus FRANCISCUS LAMBERTUS.

†

(*Inscriptio*.) Sincerioris Theologiæ integerrimo assertori Georgio Spalatino, Illustr. Sax.[oniæ] Ducis Fride.[rici] à Sacris concionibus, Patrono suo observandissimo.

71

FRANÇOIS LAMBERT à George Spalatin.
De Wittemberg, 24 juin 1523.

Manuscrit autographe. Bibl. du Mus., à Bâle. Vol. G. I. 31, p. 75.

SOMMAIRE. Je vous remercie des ressources que vous me faites espérer. En attendant je dois vous informer de la résolution que j'ai prise de contracter un mariage qui me permette de continuer à vivre chastement, en me conformant sur ce point à la Parole de Dieu. Ayez donc pitié de moi, et veuillez m'excuser auprès de l'Électeur. Aujourd'hui, par le conseil de *Luther*, je me suis fiancé avec *Christine*, fille d'un boulanger d'*Hertzberg*; son père a fixé *notre mariage* au 15 juillet. *Les Allemands* et *les Français* éclairés n'en reçoivent aucun scandale. Pour mes compatriotes plus simples j'expliquerai les motifs d'une résolution qui les choquera peut-être. *Anémond de Coet* vous salue.

†

Gratia et Pax a Domino nostro Jesu Christo! Accepi nudius quartus literas tuas, optime et idem doctissime Spalatine, quibus ingentem erga me animi tui benevolentiam protestatus es. Speras, aliunde quàm sacerdotio superstitioso, mee inopie providendum. spero et ego in Dominum, quod per te et per alios mihi aliter pro-

videbitur. Interea accidit quod te latere haud quaquam volui. Scis me nuper tecum nonnihil *de re uxoria* tractasse, pandens quod mihi necessarium erat honorabile connubium in omnibus, thorus immaculatus. Nollem, sicut nec umquam fui, scortator esse ; nollem etiam immunditias. Scis autem quantum possint, qui non habent donum. Urgeor, fateor, et à carne, cui si consensero, pereor, itidem, et a verbo Dei, mihi id præcipiente, ut, ne vel corde fornicationem admittam, uxorem habeam. Angustiæ mihi semper fuerunt undique. Miserere igitur, ô venerande Christi serve, et mihi hoc dona ut non scandalizeris, pro his quæ acciderunt, et age apud Clementissimum Principem, ne et illum male habeat, quod verbi Dei imperio feci. Verè, impediabar admodum à verbo et lecturis propter stimulos carnis et verè continuos.

Hac die, una circiter hora, antequam id scriberem, inter puellam quandam, filiam pistoris cujusdam *Ertzerbergensis*, patre et filia consentientibus, et me, factum est legitimi matrimonii promissum¹. Et, ne te aliquid lateat, a patre, qui *Wittembergam* hujus rei gratiâ venit, dies nuptiarum constitutus est dies S. Margaritæ. Non absque consilio nostri *Martini*, viri Christianissimi, factum est, quod uxorem acceperim. Verè hic scrupulus semper in me fuit, quod timui et Illustrissimo Principi et tibi, pro hac re, gratus haudquaquam esse. Sed quid timui, displicere viris Christianissimis, quibus nil gratius est, quàm ut verbum Domini observetur et maneat in eternum ? De his abunde alio tempore scribam. *Germani* pro his non scandalizantur², neque *ex Gallis peritiores*. Pro *Galliæ simplicioribus* quibusdamvis tractatum, Christo propitio, scribere cepi³.

Quod si tandem quipiam offensi fuerint, mihi pro minimo est. sciens quod Christus verbumque suum atque observatio illius sit in ruinam et resurrectionem etc., et quod illi contradicetur. Scio quod occupator sis quàm ut ad nos venires, si rogarem ut nuptiis

¹ Andreas Pretynus annonçait ainsi à Spalatin le mariage de Lambert : « *D. F. Lambertus* uxorem statim ducet puellam, D. Augustini Schurf medici famulam. » (Schelhorn, op. cit. IV, 352.)

² Ulscenius écrivait de Wittemberg à Capiton, le 9 février 1522 : « [*Justus*] *Jonas* hodie nuptias auspicatur quod paucos admodum offendit, nisi quosdam pharisaice adeoque in speciem justos. » (Collection Simler.) C'est le même *Jonas* qui publia en 1523 *l'Apologie du mariage des prêtres*. (Voyez le N° 31, note 3.)

³ Voyez son livre « *De Sacro Conjugio* » dédié à François I et publié à Strasbourg en mai 1524, in-8°.

interesses. Ora, vir Christianissime, ut verbum Domini in nobis proficiat semper! Confido in Deum meum, quòd *liberius negocium Christi efficiam, liberatus a quotidiano animæ meæ periculo*. Eques noster D. *Annemundus* te saluum in Christo esse optat, qui, mox abeunte tabellione, haudquaquam scribere valuit. Gratia et pax Domini nostri Jesu Christi tecum semper! Amen. Bene vale, sincerissime Theologe. Wittem[bergæ], die S. Johannis M.D.XXIII.

Tuus Clientulus FRANCISCUS LAMBERTUS.

†

(*Inscriptio* :) Viro Christianissimo et vere sincero, Georgio Spalantino, Illustr. Sax. Ducis Friderici à sacris concionibus, patrono suo observandissimo.

(Au-dessous :) • Er Georgen Spalantino zu handen. •

(Note autographe de Spalatin :) • Fr. Lampertus Gallus duxit uxorem Vittembergæ M.D.XXIII. •

72

FRANÇOIS LAMBERT à George Spalatin.

De Wittemberg, 4 juillet 1523.

Manuscrit autographe. Bibl. du Mus. à Bâle. Vol. G. I. 31. p. 76.

SOMMAIRE. Votre lettre et les présents que l'Électeur m'envoie pour mes noces montrent assez votre bonté paternelle. Vous m'avez obligé et réjoui au milieu de la frayeur bien naturelle que j'éprouve. Cœurs vraiment chrétiens, je suis à vous en Jesus-Christ. *La sœur* très-chère que Dieu me donne pour aide, mes amis de noce et le chevalier *Coct* ont partagé ma joie. Que Dieu soit beni en toutes choses, qu'il exauce vos vœux! Le premier j'aurai remué ce rocher de superstition qui pesait sur *la France*. Que la terre soit purgée de cet hypocrite *célibat*! Puissé-je, comme professeur et comme époux, me conduire aussi chrétiennement que vous m'y avez exhorté! Souvenez-vous de votre nouveau Wittembergeois.

Gratiam et pacem Christi Jesu! Quemadmodum seminantibus gratus est oportunus aër, aut atro jactatis turbine nautis, mare tranquillum, sic mihi fuerunt literæ tuæ, mi suavissime Georgi Spal[atine], quibus, principali Illustr. Principis atque tuâ munificentia, carnem ferinam adjecisti. Suaserant mihi quidam, ut abs te primùm ex ea aliquid postularem: sed quod petere haudquaquam

presumere volui. prestantiæ tuæ benevolentia fecit. Agis demum sollicitum patremfamilias, id curans ne missæ carnes ante nuptias pereant. Quid tibi retribuam pro omnibus quæ retribuis mihi non habeo. Ergo meipsum habe. qui tuus in Christo esse volo. Supra quàm dici possit, me tibi devinxisti. et exilarasti, hominem non-nihil pro rei novitate de semelipso territum. quod mei nunc recordatus sis, quod Clementissimi Principis atque Excell.[entiæ] tuæ Christianissima pectora hoc indicio patentissime agnoverim. Letata quoque est *charissima soror, quam mihi tradidit in auxilium Deus*. cui et mihi misericorditer largiri dignetur quæ in Christo nobis precatus es! Gavisus item sunt amici plures qui arbitrabantur conjugium nostrum optimo Principi haud fore acceptum. Per omnia benedictus Deus! Amen.

È Gallia hoc saxum primus evolvi: tu ora ut plurimi sequantur. et nequandissimis libidinibus. quibus spurcus ille hypocriticusque celibatus abundat. omnis terra purgetur! Ora etiam. ut talem me in lectionibus et conjugio et reliquis exhibeam. sicut me fuisti christianissime adhortatus. Confido autem in Deum. quod nunc liberius in omnibus agam. videns. Christi misericordiâ. me sub Principis Illustrissimi Imperium plene esse translatum. Tu autem (ut verè toties expertus sum. et fecisti) novi hominis. novi *Wittembergensis*. et ejusdem laborantis. memoraberis. Salutavi. ut justisti. Equitem nostrum Dominum *Annemundum*. a quo et literas habes. cui ingens gaudium fuit. dum quæ a prestantia tua missa sunt intellexit. Gratia autem et pax Christi tecum semper. in quo bene vale. mi observandissime patrone! Wittembergæ. Sabbato post visitationem beatae Mariæ. Anno Christi M°.D.XXIII.

Clientulus tuus FRANCISCUS LAMBERTUS.

73

LUTHER à Spalatin.

De Wittemberg, 14 août 1523.

Luthers Briefe. éd. de Wette. II. 387.

SOMMAIRE. Demande de secours pour *François Lambert*, afin qu'il puisse se retirer à *Zwrich*. où le voisinage de *la France* lui offrira plus de chances de succès.

Gratia et pax. *Lambertus Franciscus* statuit e nostris terris dis-

cedere *Turegum*, istic melius aliturus et majora facturus ob vicinitatem *Gallie*, qui apud nos esse copiam sentit docentium ¹. Bene igitur feceris, si pauperi apud Principem patronus fueris, ut viaticum obtineat, nam et debitis quoque involutus est. Idcirco largiore manu opus habet, præsertim cum sit hæc forte ultima largitio, et Principis nomen apud exteros istos in *Gallia* magis commendabit. Vale et ora pro me. Wittembergæ, die 14. Augusti, MDXXIII.

MARTINUS LUTHERUS.

(*Inscriptio* :) D. Georgio Spalatio suo.

74

FRANÇOIS LAMBERT à George Spalatin.
De Wittemberg, 16 août 1523.

Manuscrit autographe. Bibl. du Muséum à Bâle. Vol. G. I. 31. p. 77.

SOMMAIRE. L'accueil que vous m'avez fait à *Lochau*, et votre lettre au chevalier *Coet* témoignaient avec force de votre charité pour un pauvre de Jésus-Christ. Qui suis-je pour que vous désiriez si ardemment lire *mes ouvrages*, même les plus imparfaits? Dans le cas où cela vous serait agréable, je vous dédierais, même après *mon départ*, mon commentaire sur les écrits de St. Luc. Si vous m'aidez à obtenir l'objet de ma requête au Prince, vous aurez rendu service à la *France* entière, en facilitant la publication d'ouvrages en langue française. Mais voici que le chevalier m'appelle chez *Luther et Melancthon*. Ceux-ci, pleins de sollicitude, veulent que j'attende pour partir, que *le chevalier* ait vu de ses propres yeux si ce qu'on nous raconte de l'état de la *France* est vrai. Pour moi je voudrais jouir encore de votre douce charité; mais à Dieu la gloire et le règne! *Poveranus, sa femme, le chevalier et Christine* vous saluent.

†

Christi gratiam et pacem! Quam apud Illustrissimi Principis arcem de *Locha* ¹ ostendisti Christi pauperi dilectionem, dum me

¹ Luther écrivait déjà à Spalatin, le 3 août: « [Lambertus] pauper est... nec diu hic mansurus, ut sonat. » Ibid. p. 378.

² *Locha* ou *Lochavia* (en allemand *Lochau*), petite ville et forteresse située près de Wittemberg, était la résidence habituelle de l'Électeur Frédéric. On l'appelle aujourd'hui *Annaburg*.

in tuis et domo et cubiculo suscepisti. literæ tuæ. quas apud *Equitem nostrum* ² reperi, abunde testabantur. Quis ego homuncio, ut illius scripta et vere adhuc immatura tantum exostules? Video quòd totus ardes in verbum Dei, cujus zelum in scientia habes. Id facit ut etiam minorum vel incompletas editiones deposcas. Si gratum tibi judicas, idque mihi notum sit, spondeo quòd, etiam si discessero, *Lucam totum*, Evangelion scilicet et Acta ³, tuo nomini dicanda, typographis tradam. Tantùm ora ut, vita comite et Spiritus Christi illustratione, idem opus emendatius exeat.

Quod ad rem meam attinet, nisi supplicationem ad Principem Illustrissimum, quam vide, et fac sicut nosti. Si me juveris, *universas prorsus Gallias juveris* ⁴. Proponimus enim quicquid poterimus in re Christiana gallice tradere. Mutatio utinam (sicut confido) dexteræ excelsi . . . ⁵!

Posteaquam prædicta scripsi, venit ad me *equus noster* et cepta obmittere compulit, donec iterum nostrum *Martinum* Christianissimum itemque *Philippum Melanch[thonem]* consulerem. *Philippus* namque pro sua charitate præmonuit illum, ut hæc mihi diceret. Veni ergo ad illos, et omnia reperi immutata. Suadet optimus ipse Ecclesiastes, suadet et *Philippus*, ne prius discedam quàm *D. Eques* per semetipsum conspexerit, an vera sint quæ nobis dicta fuerint ⁶. Interea quicquid in facultate eorum fuerit mihi offerentes. Verè devincitis nos vobis omnes.

Suscepisti me tu, hominem alienigenam, inter alia in proprium cubiculum; videbare super verniculi discessu tristis esse. Ecclesiastes et *Philippus* mihi timent et pro me mire solliciti se et sua offerunt, ut omnes vos Christi discipulos agnoscere compellar.

Denum, quare sapienti sufficit rem palam fecisse, si quid egisti cum optimo Principe, videris quid magis sit faciendum. Rem nosti. Tantùm obsecro ut, sicut in ultimis literis spondidisti, nonnihil

² Anémond de Coët.

³ A notre connaissance, le commentaire sur les Actes des Apôtres n'a pas été publié.

⁴ Lambert demandait son congé et la somme nécessaire pour le voyage de Zurich. Voyez le N° précédent.

⁵ La suite montre qu'il s'agit du changement qui allait s'accomplir dans la destinée de Lambert, si la réalisation du voyage sus-mentionné lui était permise.

⁶ Il s'agit ici de nouvelles, probablement exagérées, sur les progrès de l'Évangile en France.

ad munus adjungi quantum poteris facias. Ego autem vicissim faciam quæ adhortatus es, et *Lucam totum* tibi dicandum, si placuerit. Domino miserante, complebo. Verè gaudeo, propter vos omnes, quod nondum abscedam, ut vobis iterum fruar in Domino, a quo est nostrorum operum conclusio, tametsi varia sepe numero proponamus, cui gloria et imperium in secula ! Amen.

Annotationes nostras brevi recipies. Non enim reperi eum qui scripsit illas. Bene valeas in Christo, cujus gratia tecum !

Witten[bergæ], hac Dominica post Assumptionem, 1.5.2.3.

Salutant te D. Jo[hannes] Pome.[ranus] ⁷ cum sponsa sua ⁸. Salutatur quoque te D. *Eques*, et *Christina soror* ⁹.

Tuus clientulus FRANCISCUS LAMBERTUS.

†

(*Inscriptio*.) Viro Christianissimo Georgio Spalatino, Aula Illustrissimi Prin[cipis] Saxo[niæ] Ducis Friderici Episcopo, suo in Domino Majori et Patrono.

75

ANÉMOND DE COCT, chevalier français, au Lecteur.

De Wittemberg, (au mois d'août) ¹ 1523.

Evangelici in Minoritarum Regulam Commentarii. F. Lamberto autore. Wittembergæ, 1523. in-8°.

(TRADUITE DU LATIN.)

SOMMAIRE. Quoique la Parole de Dieu demeure invincible, l'Église au contraire a souffert mille maux par l'effet des lois papistiques, et aujourd'hui qu'elle essaie de

⁷ *Jean Bugenhagen*, surnommé *Pomeranus*, naquit à Wollin, en Poméranie, le 24 juin 1485. Après avoir étudié à Greifswald, il embrassa la vie monastique, fut prédicateur et professeur à Treptow jusqu'en 1521, et devint l'année suivante pasteur à Wittemberg. Il se rendit célèbre par ses commentaires sur les Psaumes et sur d'autres livres de l'Écriture sainte.

⁸ Son nom nous est inconnu. Elle avait épousé Bugenhagen le 10 octobre 1522. (Lutherus Spalatino, 4 Octobr.)

⁹ A l'exemple des Apôtres, les Évangéliques donnaient ce nom de *sœur* à leur femme.

¹ Cette préface n'a pu être composée que vers la fin de juillet, comme l'indique la mention des martyrs de Bruxelles.

se relever, elle a encore tout à craindre du pape et de ses suppôts. De *nouveaux martyrs de Jésus-Christ* viennent de périr sur le bûcher à *Bruxelles*. Mais leur sang sera vengé par le Très-Haut, et nous voyons déjà plusieurs sectateurs de la perdition sortir de Babylone pour révéler ses souillures. Dans le nombre de ces rechapées est *François Lambert*, qui nous dévoilera toutes les impostures des moines.

Anémond de Coct, chevalier français, au lecteur pieux.

Que le Seigneur soit avec toi ! La majesté de la parole divine est si grande, qu'elle demeure toujours invincible, quelles que soient les attaques que le monde dirige contre elle. Les princes ont beau la persécuter avec acharnement, les portes de l'enfer ont beau se mettre en fureur, elle possède une puissance qui se développe, s'accroît et se maintient avec d'autant plus de vigueur, qu'elle est exposée à plus de persécutions. Pour la rendre invincible, il a fallu que le Fils de l'Homme endurât les souffrances et la mort. Mais il n'y a pas lieu de s'étonner, puisque Christ lui-même l'a prédit. que, dans cette époque des derniers temps, son corps mystique, qui est *l'Église*, se trouve depuis une si longue suite d'années *en état de décomposition et de mort* ; car Christ avait été jeté dans l'ombre, sa parole altérée, l'Évangile souillé et perverti par des doctrines impies et blasphématoires. Aussi, l'Église déchirée par les morsures des funestes lois papistiques, attachée par des clous plus que de fer à un gibet pire qu'une croix, *l'Église commence à peine aujourd'hui à reflourir et à se relever, qu'aussitôt, comme toujours, les prêtres, les scribes, les pharisiens, les faux Christs, les sophistes et les moines s'efforcent de nouveau de l'opprimer et de l'étouffer*. Les mêmes hommes qui ont fait monter sur le bûcher, à cause de la parole de Dieu, *Jean Huss* et *Jérôme de Prague*, viennent tout récemment d'immoler dans *Bruxelles* de nouveaux martyrs de Christ, qui sont demeurés fermes jusqu'à la mort dans la confession de leur foi *. Leur crime, aux yeux de cette église romaine toute composée d'impies et de méchants, était de mettre en péril le royaume

* C'étaient trois jeunes moines du couvent des Augustins d'Anvers : *Jean Esch*, *Henri Voets* et *Lambert*. Les deux premiers périrent sur le bûcher, le 1^{er} juillet ; Lambert, quelques jours plus tard. Voyez le récit de leur martyre dans les Lettres de Luther et dans Sleidan, livre iv. Érasme leur rend ce témoignage : « Certè summa et inaudita constantia mortui sunt. Scio pro Christo mori gloriosum esse. » (Erasmus Zuinglio, Basileæ, pridie Kal. Septembr. 1525. Fueslin. Epistolæ ab Ecclesiæ Helveticæ reformatoribus vel ad eos scriptæ. Tiguri, 1742, in-8°, p. 9.)

du Pape, et elle les a fait périr par le feu. Ce Lycaon de Rome osera donc tout tenter, tout entreprendre, tout accomplir, pour le maintien de sa tyrannie ! Il s'arroe et usurpe le titre de pontife, qui, selon le témoignage de saint Paul, ne convient qu'à Christ seul : et, pour que rien ne manque à cette fiction, il s'est décoré, comme l'ancien chef des Flamines de Jupiter, du titre de Souverain Pontife, se faisant avec impudence l'égal et même le supérieur du grand pontife Jésus. Qu'elle s'accomplisse donc devant les yeux du Très-Haut, la vengeance du sang de ses serviteurs, qui a été versé ! Que Celui qui a foulé aux pieds le lion, marche également sur le dragon venimeux et l'anéantisse, puisqu'il continue à persécuter et à déchirer notre Sauveur et son épouse ! Dût l'ennemi tenter de nous égorger, ce ne sera • ni la mort, ni la vie, ni les anges, ni les principautés, ni les puissances, ni les choses présentes, ni les choses à venir, ni la hauteur, ni la profondeur, ni aucune autre créature qui pourront nous séparer de l'amour que Dieu nous a témoigné en Christ-Jésus notre Seigneur. »

Mais nous voyons, grâces à Dieu, bon nombre de ces sectateurs de la perte de jour en jour à des sentiments meilleurs et prêter l'oreille aux invitations du Très-Haut, qui leur crie par la bouche de Jérémie : • Sortez du milieu de Babylone et du pays des Chaldéens ; marchez comme les béliers, à la tête du troupeau : car, voici, je susciterai et j'amènerai contre Babylone un concours de grandes nations venues du côté de l'Aquilon, et elles l'attaqueront, et elle sera prise. »

Parmi ceux qui ont écouté cet appel se trouve notre cher *François Lambert*, qui met tout son zèle à réaliser le passage de l'Apocalypse où il est dit : • Que celui qui entend dise : Viens. » Après s'être laissé entièrement séduire par les belles apparences de l'hypocrisie des Frères Mineurs, il est enfin sorti, par la grâce de l'Esprit saint, de ce labyrinthe et de cet abîme, et il a dévoilé dans le présent opuscule, au lecteur le moins attentif, les pestilentielles erreurs de ces moines. C'est ici, comme dit le prophète, la voix des réchappés et de ceux qui se sont enfuis de Babylone, pour annoncer dans Sion la vengeance de notre Dieu, et la vengeance de son temple. Le temple de Dieu, c'est l'esprit des fidèles, dans lequel ne peut trôner un instant cet homme de péché, ce Phalaris des Romains. Si donc tu désires, ô lecteur, connaître les abominables souillures de ses satellites, des *Franciscolîtres* (passe-moi l'expression) et de toute la moinerie, leurs superstitions pires que

celles des païens et que les mystères de l'Égypte : si tu tiens à savoir quelles sont les monstrueuses balivernes qu'ils décorent du nom de religion. — achète ce petit volume, qui ne te coûtera pas cher : il te dévoilera à fond les impostures de ces renards, qui, au milieu de cette famine de la parole de Dieu, égale à celle de Samarie, nous ont vendu, à la place de la sagesse qui est notre tête, et au prix d'immenses sommes d'or et d'argent, cette stupide tête d'âne³, qui s'appelle le Pape et l'Antechrist. Excuse-moi, cher lecteur, si j'ai dépassé les bornes raisonnables d'une Épitre. C'est la pensée du sang innocent criminellement répandu, c'est mon zèle pour la très-sainte maison de Dieu, qui a inspiré mes plaintes. Puisse le Roi des rois se lever promptement pour faire justice ! Amen.

Adieu, et prie avec nous pour la paix de l'Église renaissante⁴.
De Wittemberg, 1523.

76

LUTHER au Duc de Savoie (Charles III).

De Wittemberg, 7 septembre 1523.

Christianissimi doctoris Martini Lutheri ad Illustriss. principem
Carolus Sabaudiaë ducem Epistola¹. (Tiguri, Christophorus
Froschoverus, 1524) in-4°.

SOMMAIRE. Le bruit public, confirmé par le rapport du chevalier *Anémond de Coct*, m'a appris que vous aimez la vraie piété. Je vous en félicite et je m'en réjouis.

³ Allusion au second livre des Rois, chap. vi, v. 25.

⁴ On lit les paroles suivantes dans une courte préface de *Luther* qui précède celle de *Coct* : « ... Quando Evangelion contra totum istarum larvarum cahos, impetum facere cœpit, merito in hos primum et maximum facere debebat. Id oneris subiit *Franciscus Lambertus*, ut qui probè eos intus et in cute noscens, mysteria pulchrè possit prodere, quæ magna sui pernicie, dilicit apud eos; et nunc, miserante Christo, ceu extremum auriculæ ex ore lupi, ereptus est ab istorum perditione. Lege igitur felix ac vide, *Christum, non solum in Luthero, sed et in multis aliis suis vasis, irasci et ulcisci sese, de purpurata illa et ebria meretrice, fornicationum matre, simulque nobiscum ora, ut quod cœpit in nobis perficiat. Amen. Wittembergæ. M.D.XXIII.* »

¹ Cette lettre fut portée à la cour de Savoie par le chevalier *Coct* et pu-

comme d'une *nouvelle conquête de l'Évangile*. En vous faisant connaître les *principaux points de notre foi*, je voudrais vous engager à permettre qu'elle fût prêchée dans votre pays. Excitez le feu divin qui brûle en vous, afin qu'il embrase *la maison de Savoie* et toute *la France*, pour en faire un royaume vraiment *très-chrétien*.

Clarissimo et illustrissimo Principi ac Domino D. Carolo duci Sabaudia, suo in Christo patrono clementissimo Martinus Lutherus.

Gratia et pax in Christo Iesu Domino nostro! Amen.

In primis veniam abs tua clementia peto, illustriss. Princeps, quòd ego, fex hominum, neque jussus neque vocatus, ad tuam celsitudinem audeo scribere prior. Facit id gloria Evangelii Christi, in qua et ego glorior et gaudeo ubi ubi illam videro et audiero clare aut surgere. Dabit igitur tua Celsitudo id evangelii causa, quòd præ gaudio Tuam Dominationem illustrissimam saluto prior. Pervenit enim ad nos fama*, eamque confirmavit *Annemundus Coctus*, eques auratus, *Gallus*, incredibiliter fervens in gloriam Evangelii, esse scilicet *Ducem Sabaudia* syncerae pietatis vehementer studiosum, rarissimo certe inter principes dono Dei.

Proinde dignum esse judicavi, ut dignissimus princeps à me indignissimo gratulandi officio saltem benediceretur et animaretur, quòd exemplo T. D. pulcherrimo plurimos lucrifacere poterit Christus. Itaque, quò certius T. D. internoscat quantum nobiscum sapiat, et quam diversum sacrilegi Sophistae hactenus sub Papa docuerint, non pigebit me hic aliquot capita per ordinem recensere, simul velut rationem reddens nostrae doctrinae, quo habeat T. D. quod opponat iis qui maligna de nobis loquuntur, et T. D. synceritatem astu Satanae tentari volent.

blée par ses soins, au commencement de l'année suivante, d'après le texte original. Un ouvrage intitulé « *Martini Lutheri Epistolarum Farrago*, » Haganoæ, M.D.XXV, in-8°, reproduit, sauf deux ou trois variantes, le texte donné par Coct, et l'éditeur, Vincent Obsopœus, dit dans la préface: « *Epistolam ad illustriss. Sabaudia principem Martinus ipse latinam fecit.* »

* Luther avait probablement reçu ces informations par les amis du secrétaire allemand de Charles III, nommé *Joachim Zasen* ou *Zasy*, natif de Fribourg en Brisgau, docteur en théologie. Le duc témoignait beaucoup de faveur à « *maître Joachim*. » Il lui confiait volontiers des missions auprès des cantons suisses et des princes de l'Empire, et il aimait à le questionner sur la doctrine des églises allemandes. Ce dernier fait, embelli par la renommée, put facilement donner le change sur les sentiments du duc de Savoie. (Voyez plus loin la lettre du 3 février 1530.)

(Suit un exposé de la doctrine luthérienne.)

Hæc sunt fermè rerum capita quæ vellem, clarissime Princeps, ut (sicut cœpisti) strenuo studio juvares publica fieri. *Vi gladii nihil geri neque tentari volo, neque id prosperum erit*; sed tantùm, ut sub Tuæ Celsitudinis Dominio tuti sint atque vocentur qui sincere evangelizent. Iste enim erit modus, hæc via qua destruet Christus Antichristum illum spiritu oris sui, ut, juxta Danielelem, sine manu conteratur. Cujus adventus fuit per efficaciam Satanae in signis mendacibus: non enim Satanas Satanam ejiciet, sed digito Dei ejiciuntur Dæmonia.

Macte ergo, Princeps illustrissime et Heros generosissime. Suscita eam quæ in te cœpit ardere scintilla[m], et fac ut ignis egrediatur de domo *Sabaudia* ceu de domo Ioseph, et sit ei *tota Gallia* quasi stipula, et ardeat sanctum illud incendium Christi, immò flagret, ut vere tandem *Francia* possit dici ab Evangelio *regnum Christianissimum*, quod hactenus ab impio in Antichristum, propter effusum sanguinem, officio, impie dictum est christianissimum! Amen.

Dominus autem Iesus Christus sibi let spiritu suo in cor tuum et tuorum, ut faciatis omnes quæ ad gloriam sancti sui Verbi faciant! Amen. Wittenbergæ, anno M.D.XXIII. Septima Septembris.

77

GUILLAUME BRIÇONNET aux Fidèles de son Diocèse¹.
De Meaux, 15 octobre 1523.

Toussaints Du Plessis. Hist. de l'Église de Meaux, II. 558.

(TRADUIT DU LATIN.)

SOMMAIRE. Décret synodal contre les doctrines et les livres de Luther.

GUILLAUME, par la grâce de Dieu Évêque de Meaux, à tous fidèles Chrétiens de notre Diocèse, salut.

¹ Cette pièce et la suivante sont généralement citées d'après la traduction faite par *J. Lermite*, secrétaire de l'évêché de Meaux, et publiée par Guy Bretonneau dans son *Hist. des Briçonnets*. Mais cette traduction renferme

La Bonté digne de toutes bénédictions a tellement préservé son Église, que celle-ci, fondée sur le roc solide et stable qui subsistera jusqu'à la fin des siècles, est demeurée immobile sous la grêle de traits qui, de tout temps, ont été décochés contre elle. Quoique les hommes qui se sont efforcés, mais en vain, de souiller en quelque manière sa pureté aient été innombrables, nul toutefois ne s'est montré aussi téméraire et n'a plus fortement porté la hache contre sa racine, que *Martin Luther*, qui en renverse tout l'ordre hiérarchique, bouleverse et détruit l'état qui contient tous les autres dans le devoir², s'efforce d'effacer le souvenir de la passion du très-excellent Jésus, et qui, tenant pour rien le mariage spirituel³ (et surpassant ainsi la perversité de *Nicolas*⁴, autant que l'esprit surpasse le corps), y admet sans choix le premier venu, pour flatter le populaire. Semblable à Chrysippe, qui se croyait seul sage, il tord à sa fantaisie par une interprétation nouvelle les saintes Écritures, et méprise tous ceux des anciens qu'il trouve contraires à ses témérités: le bienheureux *Denis*⁵ entre autres, ce disciple de Paul, dont les écrits sont après les Évangiles et les livres apostoliques ce qu'il y a de plus sublime et de plus sacré, il le traite de novateur!

Il importe de faire partout disparaître ce venin pestilentiel avec d'autant plus de promptitude, que relâchant la discipline ecclésiastique, il répand une licence qui dispose à tous les crimes, non-seulement les malades et les faibles, mais *les forts eux-mêmes et les bien portants*, de telle sorte qu'il ne reste presque nulle différence entre la secte de Mahomet et la religion de Jésus-Christ. *Luther* rend même celle-ci d'autant plus pernicieuse, que, supprimant toute sanction, il veut que chacun soit le propre juge de l'usage

de si graves inexactitudes, que nous avons dû chercher à reproduire aussi fidèlement que possible le texte original, afin de rendre à ces deux pièces leur véritable caractère et de permettre ainsi la rectification des erreurs dont la traduction de J. Lermite a pu être la source.

² L'évêque de Meaux souhaitait jadis que l'exemple de la famille royale pût allumer « l'estat par la froideur duquel tous les autres sont gelléz, » (N^o 48, à la fin.) Ailleurs il appellera le clergé « l'estat qui tous ruyne. »

³ C'est-à-dire le sacerdoce chrétien. Briçonnet désigne ailleurs un évêque par le titre d'*époux ministériel*. Voyez sa lettre du 25 février 1524.

⁴ *Nicolas*, l'un des premiers diaeres, était censé l'auteur de la secte des *Nicolaites* mentionnée dans l'Apocalypse, et on lui attribuait des opinions très-relâchées sur l'union conjugale.

⁵ *Denis*, dit *l'Aréopagite*, qui avait été converti à Athènes par St. Paul

qu'il fait de sa volonté et de sa liberté. Lui-même se pose en défenseur de la liberté de l'Église, quoique ce soit d'un point de vue tout charnel et non selon la vérité qu'il disserte sur la liberté, qui n'est après tout qu'une servitude supérieure à toutes les libertés. Ce qui montre particulièrement de quel esprit il est animé, c'est l'exubérance d'injures qu'il déverse contre chacun, tandis que Dieu aime l'esprit de piété, de modestie et de douceur, et non pas celui de contention. Or, *comme le monde presque entier est rempli de ses livres*, et que le peuple, amoureux qu'il est des nouveautés et de la licence, et séduit par la vivacité de son style⁶, pourrait se laisser prendre à cette liberté imaginaire et fallacieuse qu'il prêche, et échanger ainsi la lumière, la vérité et la vie, contre les ténèbres, le mensonge et la mort, si, non-seulement les sentinelles, mais chaque membre du troupeau ne travaillaient à éteindre cet incendie qui menace l'Église tout entière. — à ces causes, *crainant qu'une plante si vénéneuse ne pousse ses racines dans le champ qui nous est confié*, nous avons regardé comme notre devoir de l'extirper radicalement, avant qu'elle ne se fût propagée et multipliée⁷.

Nous interdisons en conséquence par ce décret synodal à tous et chacun des fidèles de notre Diocèse, de quelque état, rang, ou condition qu'ils soient, et ce sous menace de l'excommunication et des autres peines, d'acheter, lire, posséder, colporter, ou d'approuver, justifier et communiquer dans les réunions publiques et les conversations privées, les livres du dit *Martin* ou ceux dont il passe pour être l'auteur : leur enjoignant au contraire d'avoir, immédiatement après la publication du présent décret, à se défaire de ceux de ces livres qui pourront se trouver dans leurs mains, dans leurs maisons ou partout ailleurs, et à les détruire par le feu. Ce décret synodal que nous publions par les présentes aura force et autorité de décret synodal perpétuel et sera enregistré parmi les autres. Donné à Meaux, dans notre synode général, le 15 octobre 1523⁸.

(Act. XVII) et que l'on croyait alors l'auteur d'écrits apocryphes tout remplis du mysticisme alexandrin.

⁶ Ce passage permet de croire qu'il existait alors (1523) des traductions en langue française de plusieurs écrits de Luther; mais l'histoire littéraire de cette époque n'en conserve aucune trace.

⁷ Voyez le N° suivant, note 2.

⁸ Voyez le N° suivant, note 4.